



PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 9 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 9 mars à 14h00, le comité du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 3 mars 2017, s'est réuni dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER	NOM	PRENOM	PRESENTS	COMPETENCES				
					Electricité	Eclairage Public	Signalisation Lumineuse	Gaz	Bornes
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X	1	1	1	1	1
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian		1	1	1	1	1
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	X	1	1	0	1	1
4	PONT L'VEQUE	ARDILLON	Bruno		1	1	1	1	1
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X	1	1	0	1	1
6	PONT L'VEQUE	AUBERT	Jean-Marie		1	1	1	1	1
7	PONT L'VEQUE	AUBIN	Pierre		1	1	1	1	1
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent		1	1	1	1	1
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe		1	1	1	1	1
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain		1	1	0	1	1
11	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre	X	1	1	0	1	1
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	X	1	1	0	1	1
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe		1	1	0	1	1
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X	1	1	0	1	1
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X	1	1	1	1	1
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X	1	1	0	1	1
17	PONT L'VEQUE	BENOIST	Claude		1	1	1	1	1
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	X	1	1	1	0	1
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X	1	1	1	1	1
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	X	1	1	0	1	1
21	CAEN EST	BIZET	Michel	X	1	1	1	1	1
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy		1	1	1	1	1
23	PONT L'VEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X	1	1	1	1	1
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick		1	1	0	1	1
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude		1	1	1	1	1
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X	1	1	1	1	1
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël		1	1	0	1	1
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric		1	1	0	1	1
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X	1	1	1	1	1
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	X	1	1	0	1	1
31	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X	1	1	1	1	1
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain		1	1	0	1	1
33	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X	1	1	1	1	1
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X	1	1	1	0	1
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves	X	1	1	1	1	1
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X	1	1	0	1	1
37	CU CAEN LA MER	BUHOT	Cyril		1	1	0	1	1
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe		1	1	0	1	1
39	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X	1	1	1	1	1
40	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X	1	1	0	1	1
41	CU CAEN LA MER	CHAMTHAPANYA	Sengded	X	1	1	0	1	1
42	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X	1	1	0	1	1
43	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas		1	1	1	1	1
44	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne		1	1	0	1	1
45	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	X	1	1	0	1	1

CP JL



	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER	NOM	PRENOM	PRESENTS	COMPETENCES				
					Electricité	Eclairage Public	Signalisation Lumineuse	GAZ	Bornes
46	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy		1	1	0	1	1
47	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X	1	1	1	1	1
48	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X	1	1	0	1	1
49	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X	1	1	0	1	1
50	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	X	1	1	0	1	1
51	CAEN OUEST	DAVY	Olivier		1	1	1	1	1
52	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X	1	1	0	1	1
53	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X	1	1	1	1	1
54	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X	1	1	0	1	1
55	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	X	1	1	0	1	1
56	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X	1	1	1	1	1
57	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric		1	1	0	1	1
58	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques		1	1	1	1	1
59	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X	1	1	1	1	1
60	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole		1	1	0	1	1
61	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X	1	1	1	1	1
62	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X	1	1	0	1	1
63	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X	1	1	0	1	1
64	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X	1	1	1	1	1
65	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise		1	1	1	1	1
66	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X	1	1	1	1	1
67	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean		1	1	1	1	1
68	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X	1	1	1	1	1
69	FALAISE	FOUCAULT	Patrick		1	1	1	0	1
70	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel		1	1	0	1	1
71	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie		1	1	0	1	1
72	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X	1	1	0	1	1
73	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian		1	1	1	1	1
74	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian		1	1	0	1	1
75	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X	1	1	1	1	1
76	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	X	1	1	1	1	1
77	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X	1	1	1	1	1
78	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	X	1	1	0	1	1
79	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X	1	1	1	1	1
80	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X	1	1	1	1	1
81	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	X	1	1	0	1	1
82	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X	1	1	0	1	1
83	LISIEUX - MOYAUX	GODEREAUX	Gilbert		1	1	1	1	1
84	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X	1	1	1	1	1
85	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X	1	1	1	1	1
86	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X	1	1	0	1	1
87	AUNAY - BENY - CAUMONT	GRANDIN	Mickaël		1	1	1	1	1
88	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain		1	1	1	1	1
89	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis		1	1	1	1	1
90	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X	1	1	0	1	1
91	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	X	1	1	0	1	1
92	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X	1	1	0	1	1
93	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François		1	1	1	0	1
94	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	X	1	1	1	1	1
95	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X	1	1	1	1	1
96	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	X	1	1	1	0	1
97	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	X	1	1	0	1	1
98	CU CAEN LA MER	HUET	Roger		1	1	0	1	1
99	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean		1	1	0	1	1

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER		NOM	PRENOM	PRESENTS	COMPETENCES				
					Electricité	Eclairage Public	Signalisation Lumineuse	Gaz	Bornes
100	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X	1	1	0	1	1
101	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger		1	1	0	1	1
102	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	X	1	1	0	1	1
103	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X	1	1	0	1	1
104	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	X	1	1	0	1	1
105	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X	1	1	1	1	1
106	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X	1	1	1	1	1
107	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal		1	1	0	1	1
108	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X	1	1	0	1	1
109	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X	1	1	1	1	1
110	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X	1	1	1	1	1
111	FALAISE	LE TIEC	Dominique		1	1	1	0	1
112	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean		1	1	1	1	1
113	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X	1	1	1	1	1
114	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André		1	1	0	1	1
115	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X	1	1	1	1	1
116	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc		1	1	0	1	1
117	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X	1	1	1	1	1
118	LIVAROT - ORBEC	LECLERC	Sébastien	X	1	1	1	1	1
119	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X	1	1	0	1	1
120	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X	1	1	1	1	1
121	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X	1	1	1	1	1
122	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard		1	1	0	1	1
123	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X	1	1	0	1	1
124	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul		1	1	1	1	1
125	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard		1	1	0	1	1
126	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe		1	1	0	1	1
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude		1	1	0	1	1
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X	1	1	0	1	1
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	X	1	1	1	1	1
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit		1	1	0	1	1
131	FALAISE	LEROY	Eric	X	1	1	1	0	1
132	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël		1	1	0	1	1
133	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X	1	1	1	1	1
134	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean		1	1	0	1	1
135	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	X	1	1	0	1	1
136	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X	1	1	1	1	1
137	BAYEUX	MANACH	Gérard		1	1	1	1	1
138	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X	1	1	0	1	1
139	BAYEUX	MARIE	Gérard		1	1	1	1	1
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X	1	1	1	1	1
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X	1	1	1	1	1
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice		1	1	1	1	1
143	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent		1	1	0	1	1
144	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X	1	1	1	1	1
145	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X	1	1	0	1	1
146	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X	1	1	0	1	1
147	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X	1	1	1	1	1
148	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X	1	1	0	1	1
149	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie		1	1	0	1	1
150	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François		1	1	1	1	1
151	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul		1	1	1	1	1
152	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc		1	1	1	1	1
153	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X	1	1	0	1	1
154	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X	1	1	1	1	1
155	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc		1	1	0	1	1
156	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X	1	1	0	1	1

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER	NOM	PRENOM	PRESENTS	COMPETENCES					
				Electricité	Eclairage Public	Signalisation Lumineuse	Gaz	Bornes	
157	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X	1	1	0	1	1
158	CAEN AGGLO	PIELÔT	Christian		1	1	0	1	1
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal		1	1	0	1	1
160	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude	X	1	1	1	1	1
161	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X	1	1	0	1	1
162	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc		1	1	0	1	1
163	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X	1	1	1	1	1
164	FALAISE	POURNY	Pascal	X	1	1	1	0	1
165	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X	1	1	1	1	1
166	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert		1	1	1	1	1
167	CAEN SUD	REGNAULT DE PREMESNIL	Xavier	X	1	1	1	1	1
168	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel	X	1	1	1	1	1
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	X	1	1	0	1	1
170	CAEN EST	RENOISE	Bruno	X	1	1	1	1	1
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	RENET	Alain	X	1	1	0	1	1
172	CU CAEN LA MER	REYNAUD	Marc	X	1	1	0	1	1
173	ISIGNY - TREVIÈRES	RIBOT	Jean-Louis	X	1	1	1	1	1
174	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X	1	1	0	1	1
175	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume		1	1	0	1	1
176	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X	1	1	0	1	1
177	ISIGNY - TREVIÈRES	ROUSSEL	Pierre	X	1	1	1	1	1
178	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X	1	1	1	1	1
179	AUNAY - BENY - CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X	1	1	1	1	1
180	CAEN AGGLO	SERARD	Patrick		1	1	0	1	1
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques		1	1	1	1	1
182	LISIEUX - MOYEAUX	TARGAT	Dany		1	1	1	1	1
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain		1	1	0	1	1
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe		1	1	0	1	1
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	X	1	1	0	1	1
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER- HAMEL	Gérard	X	1	1	0	1	1
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	X	1	1	0	1	1
188	LISIEUX - MOYEAUX	TOUGARD	Serge	X	1	1	1	1	1
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X	1	1	1	1	1
190	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland	X	1	1	1	1	1
191	AUNAY - BENY - CAUMONT	TOUYON	Henri	X	1	1	1	1	1
192	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X	1	1	0	1	1
193	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X	1	1	1	1	1
194	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	X	1	1	0	1	1
195	CU CAEN LA MER	VIBERT	Yves		1	1	0	1	1
196	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe		1	1	0	1	1
197	CU CAEN LA MER	VREL	Denis		1	1	0	1	1
198	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X	1	1	0	1	1
199	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA- NODET	Patricia	X	1	1	0	1	1
TOTAL				125	199	199	109	191	199

Etait également présente, Mme Janick GAILLARD-PRETI, trésorière CAEN-ORNE-ODON.

Pouvoirs :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)		REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	COMPETENCES					REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
			EL	EP	SL	Gaz	IRVE		
1	ISIGNY-TREVIERES	JEAN-PAUL MONTAGNE	1	1	1	1	1	REMI BOUGAULT	ISIGNY-TREVIERES
2	CAMBREMER-DOZULE	JEAN LEBEGUE	1	1	1	1	1	GERARD LAMOTTE	CAMBREMER-DOZULE
3	BAYEUX	GERARD MARIE	1	1	1	1	1	HENRI GIRARD	CAEN OUEST
4	BAYEUX	GERARD MANACH	1	1	1	1	1	CLAUDE CHESNEL	BALLEROY-LITTRY-VILLERS
5	CAMBREMER-DOZULE	JACQUES TALBOT	1	1	1	1	1	JACQUES LELANDAIS	CAEN AGGLO
6	LISIEUX-MOYAU	GILBERT GODEREUX	1	1	1	1	1	SERGE TOUGARD	LISIEUX-MOYAU
7	CAEN OUEST	JACQUES DENOYELLE	1	1	1	1	1	JEAN-LOUIS LECHEVALIER	CAEN OUEST
8	PONT L'EVEQUE	CLAUDE BENOIST	1	1	1	1	1	GERARD POULAIN	PONT L'EVEQUE
9	SUISSE NORMANDE	JEAN-PAUL LEMAIRE	1	1	1	1	1	PATRICE MECHE	SUISSE NORMANDE
10	CUCM	LAURENT MATA	1	1	0	1	1	SENGDED CHANTHAPANYA	CUCM
11	SUISSE NORMANDE	GUY BIZET	1	1	1	1	1	PHILIPPE LAGALLE	SUISSE NORMANDE
12	CUCM	RODOLPHE THOMAS	1	1	0	1	1	PHILIPPE LAFORGE	CUCM
13	SUISSE NORMANDE	JEAN ERNATUS	1	1	1	1	1	ALAIN LIARD	SUISSE NORMANDE
14	VASSY-VIRE-ST SEVER	CLAUDE LEMENOREL	1	1	0	1	1	HERVE BAZIN	VASSY-VIRE-ST-SEVER
15	CUCM	PASCAL PIMONT	1	1	0	1	1	NICOLAS JOYAU	CUCM
16	CUCM	DANIEL FRANCOISE	1	1	0	1	1	PIERRE COUESPEL	CUCM
17	CUCM	ROGER HUET	1	1	0	1	1	CEDRIC POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS
18	LIVAROT-ORBEC	CLAUDE BLANVILLAIN	1	1	1	1	1	NORBERT TOULIS	LIVAROT-ORBEC
19	CUCM	EMILIE FREYMUTH	1	1	0	1	1	BRIGITTE BARILLON	CUCM
TOTAL			19	19	12	19	19		

ACCUEIL DES DELEGUES

Monsieur le Président remercie les élus de leur forte mobilisation à l'occasion de cette première réunion du Comité Syndical dans sa composition élargie à 199 membres.

Il souhaite la bienvenue aux 76 élus des communes de la nouvelle Communauté de Urbaine de Caen la Mer et aux 13 nouveaux collègues, récemment élus lors des 5 premières Commissions Locales d'Energie du printemps, qui se sont tenues du 27 février au 2 mars 2017.

PRESENTATION DE LA TRIBUNE

M. Jacques LELANDAIS présente les personnalités à ses côtés à la tribune, à savoir :

- M. Philippe LAGALLE, 1^{er} Vice-Président, en charge de l'administration et des finances ;
- M. Bruno DELIQUE, Directeur Général ;
- M. Jérôme DANIEL, Directeur de l'Administration et des Finances.



NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Cédric POISSON, représentant de la Commission Locale d'Énergie de BALLEROY-LITTRY-VILLERS, est nommé, à l'unanimité, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

M. Jacques LELANDAIS indique que l'ordre du jour est conforme à la convocation :

Rapport du Président

- A-1. Dossiers d'actualité.
- A-2. Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 2 juin 2016.
- A-3. Etat des adhésions et des transferts de compétences : avenant au contrat de concession GRDF.

Dossier

- B-1. Adoption des statuts du SDEC ÉNERGIE.

Finances

- C-1. Financements par fonds de concours.
- C-2. TCCFE et commune nouvelle : Torigny-les-Villes/Guilberville.

Electricité

- D-1. Prolongation de l'avenant relatif au protocole PCT et de sa convention d'application.
- D-2. Point d'avancement du renouvellement du contrat de concession.

M. le Président informe l'assemblée que, pour tenir des délais raisonnables, malgré les élections prévues ce jour, ces sujets seront présentés dans un ordre différent que celui indiqué dans la convocation.

A – MODALITES DE VOTE ET DECOMPTE DES PRESENTS

M. Jacques LELANDAIS précise que ce comité est un peu particulier puisque deux types de votes seront proposés :

- à bulletin secret pour l'élection de membres au Bureau Syndical.
- à main levée, comme traditionnellement, pour ce qui concerne les délibérations à prendre au cours de la séance.

Il a été remis, au moment de l'émargement, à l'ensemble des représentants du Comité Syndical, une enveloppe vierge contenant des bulletins de vote et une enveloppe nominative, avec des cartons de couleurs différentes, selon les compétences transférées par les Commissions Locales d'Énergie et la Communauté Urbaine de Caen la Mer

M. le Président rappelle que le Comité Syndical est composé de 199 représentants.

Il rappelle que le quorum s'apprécie par rapport au nombre de voix correspondant aux représentants physiquement présents et suivant qu'il s'agit d'un vote d'intérêt commun ou d'un vote spécifique.

Le Comité Syndical devra s'exprimer sur deux types de vote :

- les votes d'intérêt commun, qui, comme son nom l'indique, concerne tous les représentants ;
- un vote spécifique concernant le gaz.

Pour la compétence « gaz », les représentants de la Commission Locale d'Énergie de Falaise ne pourront pas prendre part au vote.

Pour faciliter le décompte des voix, seuls les représentants souhaitant s'abstenir ou voter contre lèveront leur bulletin de vote.

M. Jacques LELANDAIS propose de constater le quorum avant de débiter la séance de délibérations et d'élections.

M. Bruno DELIQUE présente l'état des présents :

	Vote d'Intérêt Commun	Vote spécifique				
		Electricité	Eclairage	Signalisation	Gaz	IRVE
Représentants	199	199	199	109	191	199
Représentants en exercice	199	199	199	109	191	199
Quorum atteint à partir de	100	100	100	55	96	100
Présents	125	125	125	66	120	125
Pouvoirs	19	19	19	12	19	19
Total des votants	144	144	144	78	139	144

M. Bruno DELIQUE annonce les pouvoirs réceptionnés, listés précédemment.

Le quorum étant atteint pour chacun des votes à venir, les représentants peuvent valablement délibérer et débiter les phases d'élection.

B – COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL

Le premier sujet de ce Comité Syndical porte sur la composition du Bureau Syndical et plus particulièrement sur le nombre d'élus constituant cette instance.

Le Comité Syndical de ce jour devant procéder à l'élection de deux membres au Bureau Syndical suite à vacances de sièges, le Président, a profité de cette occasion pour réfléchir à sa composition actuelle.

En effet, depuis le 1er janvier 2017, le Comité Syndical est composé de 199 membres, contre 123 membres précédemment, soit une augmentation substantielle.

Pour rappel, le Bureau Syndical actuel est composé de 23 membres :

- Le Président,
- Les huit vice-présidents,
- Et 14 membres.

M. Jacques LELANDAIS rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales encadre le calcul du nombre de vice-présidents et qu'il n'est pas question de l'augmenter, bien qu'il soit possible de le faire puisque le nombre de vice-président ne peut pas être supérieur à 20%, de l'effectif total du Comité Syndical, sans que ce nombre puisse excéder quinze vice-présidents.

Le Président envisage plutôt d'adapter raisonnablement le nombre de membres du Bureau Syndical pour mieux représenter le Comité Syndical et aussi, parce que l'activité est particulièrement dense et ce renfort sera bien utile pour un meilleur partage des tâches.

La doctrine rend possible, en cours de mandat ce type d'adaptation, en particulier quand le nombre de représentants du Comité augmente.

En outre, le Président rappelle que les statuts du syndicat prévoient explicitement que chaque CLE soit représentée par au moins un membre du Bureau Syndical ; cela permet d'avoir une représentativité homogène des différents territoires au sein du bureau.

Dans ces conditions, il propose au Comité Syndical d'augmenter de deux membres le Bureau Syndical, à savoir :

- un Bureau Syndical composé de 25 membres, au lieu de 23 ;
- un nombre de vice-présidents inchangé, soit 8, pour assurer la continuité des travaux en cours.

Soit 16 membres au lieu des 14 actuellement.

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il soumet cette proposition au vote du Comité Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- *de fixer le nombre de membres du Bureau Syndical à 25, tout en conservant les 8 vice-présidents actuellement en place ;*
- *de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;*
- *d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.*

C – ELECTION DE MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL

La nouvelle composition du Bureau Syndical actée, le Comité Syndical peut procéder à une élection partielle de 4 membres du Bureau Syndical.

M. Jacques LELANDAIS laisse la parole à M. Bruno DELIQUE pour quelques précisions sur les modalités d'organisation de ces élections.

M. Bruno DELIQUE rappelle les différentes modalités de vote :

- une élection spécifique pour chaque nouveau membre à élire ;
- chaque vote est uninominal à bulletins secrets avec majorité absolue aux deux premiers tours et majorité relative au troisième tour (*En cas d'égalité : application de la règle du plus âgé*) ;
- un candidat ne doit pas être en situation de cumuler la «conservation d'un intérêt» dans une entreprise et des attributions exécutives au sein du syndicat ;
- chaque candidat sera invité à se présenter et à exposer ses motivations ;
- la procédure de vote se déroule concomitamment à la présentation des différents sujets prévus à l'ordre du jour.

M. le Directeur Général précise qu'un membre du Bureau Syndical est amené, au cours d'une année, à participer :

- à 4 Comités Syndicaux ;
- au minimum à 8 réunions de Bureau le vendredi matin ;
- aux réunions de 2 commissions internes, se réunissant en journée, 15 jours avant chaque réunion du Bureau Syndical (soit 8 à 10 réunion par commissions) ;
- aux 2 Commissions Locales d'Énergie, organisées en journée ou en soirée ;
- à différents groupes de travail thématique ...



M. le Président rappelle, que la création de la Communauté Urbaine de Caen la Mer, a conduit MM. Nicolas JOYAU et Joël BELLANGER, à ne plus pouvoir être membres du Bureau Syndical, car leurs mandats précédents, qui leur avaient permis d'être élus, ne sont plus ceux d'aujourd'hui.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2017, les communes de Caen et d'Hubert Folie sont représentées par la Communauté Urbaine de Caen la Mer.

Ainsi, MM. Nicolas JOYAU et Joël BELLANGER, qui avaient été élus en 2014 au Comité Syndical en tant que délégués de leurs communes respectives, sont aujourd'hui représentants de la Communauté Urbaine.

Ce changement de statut oblige le Comité Syndical à procéder à de nouvelles élections.

Les nouveaux statuts du syndicat prévoient une mise en œuvre de la nouvelle représentativité du Comité Syndical en deux temps :

- en 2017, en maintenant les 123 membres du Comité Syndical qui avaient été légitimement élus en 2014 pour 6 ans et en y ajoutant, comme la loi nous y oblige, les représentants de Caen la Mer ;
- en 2020, après les élections municipales avec un Comité Syndical porté à 150 membres.

Des élections générales auraient pu être organisées dès 2017 mais le Président considère que chacun s'est engagé au sein de ce Comité pour un mandat et non pour un demi-mandat.

Attaché à la continuité des engagements, ce dernier précise que MM. JOYAU et BELLANGER se sont engagés eux aussi au SDEC ENERGIE pour le servir jusqu'en 2020 ; ce sont des collègues appréciés au Bureau Syndical pour leur implication et leur sens des responsabilités.

M. le Président rappelle que MM. JOYAU et BELLANGER étaient, par ailleurs, respectivement membres des commissions « Energie », « Electricité » et « Gaz » et des commissions « Administrations-Finances » et « Développement Economique ».

M. le Président propose au Comité Syndical de procéder à ces élections partielles (cf. procès-verbal d'élection en annexe).

Ont été proclamés membres du Bureau Syndical et immédiatement installés :

- M. Xavier REGNAULT DE PREMESNIL, représentant de la Commission Locale d'Energie de CAEN SUD ;
- M. Joël BELLANGER, représentant de la Communauté Urbaine de Caen la Mer ;
- M. Nicolas JOYAU, représentant de la Communauté Urbaine de Caen la Mer ;
- M. Rémi BOUGAULT, représentant de la Commission Locale d'Energie d'ISIGNY-TREVIERES.

D – RAPPORT DU PRESIDENT

D- 1. Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 12 décembre 2016

M. Jacques LELANDAIS soumet au Comité Syndical le procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2016, transmis aux représentants avec la note de présentation.

- Décompte des votants :

	Représentants	Représentants en exercice	Présents	Pouvoirs	Total
Nombre de suffrages	199	199	125	19	144

Le procès-verbal du 12 décembre 2016 est approuvé, à l'unanimité.

D-2. Etat des adhésions et des transferts de compétences

A ce jour, le décompte des adhérents aux différentes compétences que le SDEC ENERGIE exerce est le suivant :

	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Infrastructure de recharges pour véhicules électriques	Gez
Collectivités adhérentes	489 communes 1 intercommunalité	441 communes et 8 intercommunalités	37 communes et 1 intercommunalité	117 communes 1 intercommunalité	75 communes 1 intercommunalité

Le nombre d'adhérents et de transferts de compétences tient compte :

- de la création, depuis 2016, de 41 communes nouvelles en lieu et place de 207 communes historiques ;
- du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, qui voit la création de 17 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale en lieu et place des 35 existants jusqu'au 31 décembre 2016 ;
- de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la Mer.

Les Bureaux Syndicaux, lors de leurs réunions des 19 janvier et 3 mars 2017, ont acté les nouveaux transferts de compétences sollicités, intégrés dans le tableau ci-dessus, et ont autorisé le Président à les mettre en œuvre, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés.

▪ **Compétence ELECTRICITE489 communes et 1 intercommunalité**

▪ **Compétence ECLAIRAGE PUBLIC 441 communes et 8 intercommunalités**

A noter que :

- les neuf communes composant historiquement la Communauté de Communes de CABALOR, retirée du syndicat au 31 décembre 2016, ont toutes transféré leur compétence « Eclairage Public » au SDEC ENERGIE.
- la Communauté Urbaine de Caen la Mer a transféré cette compétence pour les communes dont l'éclairage public a été reconnu d'intérêt communautaire.
- les communes déléguées de Rucqueville et de Cully ont délibéré en fin d'année 2016, pour la reprise de leur compétence Eclairage Public au 1^{er} janvier 2017, dans le cadre de la création de la commune nouvelle de Moulins-en-Bession, regroupant également les communes déléguées de Martragny et de Coulombs.

▪ **Compétence SIGNALISATION LUMINEUSE37 communes et 1 intercommunalité**

A noter que la commune nouvelle de Balleroy-sur-Drôme a sollicité ce transfert, par délibération en date du 21 décembre 2016.

▪ **Compétence BORNES DE RECHARGE117 communes et 1 intercommunalité**

A noter que :

- par délibérations respectives des 20 mai et 12 décembre 2016, les communes de Jurques et de Méry-Corbon, aujourd'hui communes déléguées respectivement de Dialan-sur-Chaine et Méry-Bissières-en-Auge, ont décidé de transférer cette compétence au SDEC ÉNERGIE.
- de même, la Communauté Urbaine de Caen la Mer et les communes de Sommervieu et de Bény-sur-Mer ont respectivement délibéré les 10, 18 janvier et 6 février derniers pour transférer cette compétence au SDEC ÉNERGIE.

▪ **Compétence GAZ 75 communes et 1 intercommunalité**

M. Jacques LELANDAIS informe les élus que par délibération en date du 10 janvier 2017, la Communauté Urbaine de Caen la Mer, a décidé de transférer sa compétence GAZ naturel au SDEC ÉNERGIE.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver le rattachement des communes de cette collectivité, alimentées en gaz naturel et dont le concessionnaire est GRDF, au contrat historique liant GRDF et le SDEC ÉNERGIE.

Ce rattachement permettra, sur le territoire de ces communes, de mettre en œuvre les dispositions du cahier des charges rénové.

A la date d'entrée en vigueur de l'avenant portant élargissement du périmètre de ce contrat aux communes de la Communauté Urbaine de Caen la Mer, il sera mis fin automatiquement au contrat de concession liant les communes et GRDF.

Le Président propose donc au Comité Syndical de l'autoriser à signer un avenant au contrat de concession existant entre le SDEC ÉNERGIE et GRDF, afin d'intégrer, dans le périmètre de ce contrat, l'ensemble des communes concernées.

Le projet d'avenant proposé a été transmis aux représentants du Comité Syndical, préalablement à la réunion.

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il soumet cette proposition au vote du Comité Syndical.

➔ **Délibération d'intérêt spécifique – Gaz (G) :**

- Décompte des votants :

	Représentants CLE adhérentes Compétence Gaz	Représentants en exercice Compétence Gaz	Présents	Pouvoirs	Total
Nombre de suffrages	199	191	120	19	139

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- décide d'approuver les termes de l'avenant n° 16 proposé ;
- autorise le Président à le signer et à le mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.

D-3. Activités 2016 du Bureau Syndical et des commissions

M. le Président rappelle que, par délibération en date du 3 juin 2014, le Comité Syndical a donné délégation, pour la durée du mandat, au Bureau Syndical, au Président et aux Vice-Présidents.

Les décisions du Bureau Syndical sont restituées dans le recueil des actes administratifs publié dans les lettres d'informations et sur le site du syndicat et consultables sur demande.

Les décisions du Comité Syndical sont alimentées par les propositions du Bureau Syndical, sur la base du travail fourni par les commissions internes mais aussi par les échanges lors des Commissions Locales d'Energie.

M. Jacques LELANDAIS présente la fréquence et l'intensité des réunions qui se sont tenues en 2016 :

- le Bureau Syndical s'est réuni 8 fois ;
- les différentes commissions internes se sont réunies 71 fois.

Il remercie à nouveau les Vice-présidents, les élus des commissions et du Bureau Syndical de leur engagement, de la disponibilité dont ils font preuve et de leur efficacité.

Ses remerciements s'adressent également à l'ensemble des représentants pour leur participation massive aux quatre Comités Syndicaux et aux Commissions Locales d'Energie, réunies deux fois en 2016.

Une des activités importantes du SDEC ENERGIE porte sur les travaux et les investissements.

La liste des 52 marchés publics passés en 2016 a été adressée aux représentants avec leur note de présentation.

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

D-4. Mise à jour des annexes des statuts du syndicat

Comme le prévoient les statuts du SDEC ENERGIE, certaines de ses annexes peuvent être mises à jour par le Comité Syndical.

Ainsi, le Président propose de mettre à jour les annexes suivantes des nouveaux statuts du SDEC ENERGIE :

- **Annexe 1** : Liste des membres et des compétences transférées, afin de tenir compte des évolutions constatées, à savoir :
 - les nouvelles compétences transférées depuis le 28 octobre 2016 ;
 - Les communes nouvelles créées au 1^{er} janvier 2017.
- **Annexe 2** : Périmètre des collèges électoraux, jusqu'au renouvellement général des conseillers municipaux postérieur à 2014, pour permettre :
 - aux communes nouvelles de Saline et des Monts d'Aunay d'être associées à un seul et même collège électoral ;
 - à la commune de Vendevre d'être rattachée au même collège que celui de la Communauté de Communes de Falaise, à laquelle elle est rattachée depuis le 1^{er} janvier 2017.

Ces annexes ont été transmises aux représentants du Comité Syndical avec la note de présentation.

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il soumet cette proposition au vote du Comité Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- *d'accepter la mise à jour des annexes 1 et 2 des nouveaux statuts du SDEC ENERGIE ;*
- *de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;*
- *d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.*

D-5. Composition de la commission consultative pour la transition énergétique

M. le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que la Commission Consultative paritaire pour la Transition Énergétique a été mise en place par décision du Comité Syndical du 17 décembre 2015, en application de l'article 198 de la loi de Transition Énergétique pour une croissance verte.

Composée à part égale de deux collèges d'élus représentant le SDEC ÉNERGIE et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI à FP), la commission s'est réunie plusieurs fois en 2016.

Comme évoqué dès la création de cette commission consultative fin 2015, la réduction au 1^{er} janvier 2017 du nombre d'EPCI à FP a nécessité, de la part de la commission consultative, une modification de l'article 2 de son règlement intérieur, afin d'être en conformité avec le principe d'équivalence des deux collèges la constituant :

- celui des représentants des EPCI à FP qui s'établit à 34 membres à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- et celui des représentants du SDEC ÉNERGIE qui doit être porté à 34 membres au lieu des 35 membres en 2016.

Dans ce contexte, M. Jacques LELANDAIS propose de valider la liste de représentants du collège du syndicat, présentée à l'écran :

M.	AUVRAY	Philippe	M.	LEBEGUE	Jean
M.	BEDIOT	Joël	M.	LELANDAIS	Jacques
M.	BENOIST	Claude	M.	LEMENOREL	Claude
M.	BOUJRAD	Abderrahman	M.	MADOUASSE	Denis
M.	BIZET	Michel	M.	MANACH	Gérard
M.	BLIN	François	M.	MARIE	Alain
M.	BOUGAULT	Rémi	M.	MARIE	Joël
M.	BOUTILLIER	Erwan	M.	MECHE	Patrice
M.	BREZOT	Yves	M.	MULLER	Lionel
M.	CHESNEL	Claude	M.	PLATON	Claude
M.	GERMAIN	Patrice	M.	POISSON	Cédric
M.	GIRARD	Henri	M.	POULAIN	Gérard
Mme	GLASSON	Claude	M.	REGNAULT DE PREMESNIL	Xavier
Mme	GODIER	Edith	M.	RENET	Alain
M.	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	M.	ROYER	Jacques
M.	HEURTIN	Jean-Yves	M.	SAINT LO	Patrick
M.	LAGALLE	Philippe	M.	TOUPOTTE	Roland

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il soumet cette proposition au vote du Comité Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- *de faire correspondre le nombre des représentants du SDEC ÉNERGIE avec celui du collège des EPCI à fiscalité propre, soit 34 membres ;*
- *de désigner, pour représenter le SDEC ÉNERGIE au sein de la Commission Consultative pour la Transition Énergétique les 34 représentants listés ci-dessus ;*
- *d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.*

E - DOSSIER
E-1. Financements par fonds de concours

Par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités : soit par recours au fonds de concours pour toutes les collectivités qui le souhaitent, soit par étalement des charges sous conditions d'éligibilité pour les collectivités bénéficiaires.

La mise en œuvre de fonds de concours réclame, des communes concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels le recours au fonds de concours est sollicité.

Depuis le Comité Syndical du 12 décembre 2016, 28 communes ont ainsi délibéré pour le financement des 42 projets suivants :

Commune	Intitulé du projet	Type de travaux	Montant global de l'opération TTC	Participation communale	Fonds de concours
ARROMANCHES-LES-BAINS	Rue d'Instow	IRVE*	8 586,77	1 432,10	1 432,10
BAYEUX	Renouvellement mat 20-29 accidenté	ECLAIRAGE PUBLIC	834,85	626,14	521,78
	Renouvellement lampadaire 36-96 vétuste		1 568,71	1 176,53	980,45
	Renouvellement projecteurs 62-22/23/27/28/32/34 a 37 vétuste		6 915,56	5 186,67	4 322,23
	Mise en place d'éclairage rue de Monfiquet		32 049,55	24 037,16	20 030,97
	Extension et renouvellement matériels éclairage suite aménagement voie verte		52 474,14	39 355,61	32 796,34
	Mise en place d'éclairage sur terrain de rugby		51 810,86	38 858,15	32 381,79
	Mise en place d'éclairage sur terrain d'entraînement de football		23 794,54	17 845,90	14 871,59
	Mise en place d'éclairage médiathèque		82 332,96	61 749,72	51 458,10
	Renouvellement matériels stade Baron Gérard		18 876,13	14 157,10	11 797,58
	Renouvellement feux b2fp1 et b2rt1 accidentés - carrefour 01		SIGNALISATION LUMINEUSE	1 706,47	1 208,75
VALDALLIERE (BERNIERES-LE-PATRY)	Mont secret	EFFACEMENT DES RESEAUX	152 179,91	64 751,97	64 751,97
BERNIERES-SUR-MER	D514 rue Victor Tesniere	IRVE*	12 069,29	2 212,70	2 212,70
THUE ET MUE (BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE)	Renouvellement éclairage suite aménagement place des canadiens	ECLAIRAGE PUBLIC	148 723,58	99 519,94	92 952,24
CAEN	Rues neuve bourg l'abbé - clos Caillet - Bayeux - Bretagne	EFFACEMENT DES RESEAUX	306 341,59	209 155,14	191 463,50
	Grâce de dieu, place du commerce	IRVE*	7 425,82	1 361,40	1 361,40
COLOMBELLES	Rue Irène Joliot curie	IRVE*	8 868,84	1 625,96	1 625,96
	Mairie		8 868,84	1 625,96	1 625,96
	Plateau		8 868,84	1 625,96	1 625,96
CORMELLES-LE-ROYAL	Centre-ville, rue des écoles	IRVE*	7 173,31	1 315,11	1 315,11
DONNAY	Mise en conformité dans le cadre d'un diagnostic	ECLAIRAGE PUBLIC	7 924,57	3 803,81	3 803,81
ESQUAY-NOTRE-DAME	Mise en conformité dans le cadre d'un diagnostic	ECLAIRAGE PUBLIC	96 835,78	22 857,25	22 857,25
FLEURY-SUR-ORNE	Programme efficacité énergétique 2016	ECLAIRAGE PUBLIC	57 927,65	28 291,70	28 291,70
HUBERT-FOLIE	Rue des tilleuls	IRVE*	8 952,99	1 641,38	1 641,38
IFS	Esplanade François Mitterrand	IRVE*	8 549,79	1 567,46	1 567,46
	Avenue Jean Vilar		8 800,59	1 613,44	1 613,44
	Rue des Pyrénées		8 411,19	1 542,05	1 542,05
ISIGNY-SUR-MER	Mise en place d'équipements de télégestion partage	ECLAIRAGE PUBLIC	31 565,48	22 358,88	19 728,43

Commune	Intitulé du projet	Type de travaux	Montant global de l'opération TTC	Participation communale	Fonds de concours
LA CAMBE	Mise en place d'éclairage parking école/stade	ECLAIRAGE PUBLIC	18 258,90	11 411,81	11 411,81
SOULEUVRE-EN-BOCAGE (LE BENY-BOCAGE)	Renouvellement matériels armoire 01 suite aménagement place	ECLAIRAGE PUBLIC	16 046,51	10 029,07	10 029,07
MEZIDON VALLEE D'AUGE (LE MESNIL-MAUGER)	Rue des écoles	EFFACEMENT DES RESEAUX	20 450,62	8 445,00	8 445,00
LES MONTS D'AUNAY (LE PLESSIS-GRIMOULT)	Rue aux Barassins	EFFACEMENT DES RESEAUX	61 714,78	24 513,96	24 513,96
MATHIEU	Chemin du mesnil	EFFACEMENT DES RESEAUX	131 239,60	67 296,01	67 296,01
MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE	Avenue de Pont l'Evêque	EFFACEMENT DES RESEAUX	37 414,45	19 461,47	19 461,47
MEZIDON VALLEE D'AUGE (MEZIDON-CANON)	Mise en valeur de l'église du breuil - pose matériels	ECLAIRAGE PUBLIC	85 500,36	57 000,24	53 437,73
OUILLY-LE-VICOMTE	Rue des rosiers - en complément du projet rue des hortensias	ECLAIRAGE PUBLIC	9 535,97	5 959,98	5 959,98
SAINT-AIGNAN-DE-CRAMESNIL	La jalousie	IRVE*	12 239,79	2 243,96	2 243,96
SAINT-DENIS-DE-MERE	Rd 256 rues des rosiers et de l'église variante	EFFACEMENT DES RESEAUX	113 784,04	46 730,87	46 730,87
SOULEUVRE-EN-BOCAGE (SAINT-DENIS-MAISONCELLES)	Mise en place d'éclairages sur parking de la salle des fêtes	ECLAIRAGE PUBLIC	26 630,98	16 644,36	16 644,36
SOULEUVRE-EN-BOCAGE (SAINT-MARTIN-DES-BESACES)	Renouvellement mat 01-17 hors service	ECLAIRAGE PUBLIC	736,30	460,19	460,19
LIVAROT-PAYS-D'AUGE (SAINT-MARTIN-DU-MESNIL-OURY)	La Trinité	EFFACEMENT DES RESEAUX	57 726,49	7 795,36	7 795,36
VERSON	Rue de Joal	IRVE*	5 310,91	972,70	972,70
TOTAL				951 468,92	887 042,24

Vu l'avis favorable de la commission « Administration-finances », réunie les 10 janvier et 7 février 2017, le Président propose au Comité Syndical d'accepter le recours au fonds de concours pour le financement, de tout ou partie, de la participation communale des projets proposés.

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il soumet cette proposition au vote du Comité Syndical.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

- Décompte des votants :

	Représentants	Représentants en exercice	Présents	Pouvoirs	Total
Nombre de suffrages	199	199	125	19	144

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le recours au fonds de concours pour le financement, de tout ou partie, de la participation communale des projets proposés ;
- de charger le Président de l'exécution de la présente décision ;
- d'autoriser le Président à signer les actes s'y rapportant.

E-2 Débats d'Orientations Budgétaires - DOB

M. le Président souligne l'importance de ce dossier consacré au Rapport d'Orientations Budgétaires 2017, dans un contexte économique contraint et une redistribution organisationnelle des territoires particulièrement impactante pour les collectivités.

Il précise qu'un décret paru en juin 2016 fait évoluer notablement ce document de préparation budgétaire, prévoyant notamment l'obligation de présenter :

- les engagements pluriannuels ;
- la structure et la gestion de la dette ;
- les éléments de ressources humaines.

La commission « Administration Finances » et le Bureau Syndical du 3 mars dernier ont travaillé sur un nouveau format de DOB qui permet à chaque élu de disposer d'une information complète et suffisamment détaillée de la situation du syndicat.

M. le Président souligne l'important travail réalisé et la qualité du document présenté.

L'analyse prospective qui a été menée permettra d'argumenter les décisions du syndicat lors des arbitrages à venir, notamment en matière de taxe sur l'électricité.

M. Jacques LELANDAIS laisse la parole à M. Philippe LAGALLE pour la présentation des travaux de la commission « Administration-Finances » réunie le 7 février dernier.

M. Philippe LAGALLE présente le rapport d'Orientations Budgétaires 2017, adressé aux membres du Bureau Syndical avec leur convocation :

1 LE CONTEXTE GENERAL

1.1 L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET LEGISLATIF

Sans rechercher l'exhaustivité des éléments du contexte général, il est nécessaire de souligner ceux qui impactent particulièrement le SDEC ÉNERGIE.

a. La Transition Énergétique

La loi de transition énergétique pour une croissance verte, promulguée en août 2016, renforce le positionnement des syndicats d'énergie en la matière.

Dans le cadre de son projet stratégique 2014-2020, le SDEC ÉNERGIE a décidé d'engager des moyens permettant l'accompagnement des collectivités dans la mise en place d'actions opérationnelles comme des projets photovoltaïques ou le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Le SDEC ÉNERGIE a la responsabilité de piloter la commission consultative pour la transition énergétique, qu'il a créée en décembre 2015.

b. Une nouvelle organisation du territoire Français

· Fusion des EPCI à FP et affirmation du rôle des communautés urbaines :

La loi dite de « Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropole (MAPTAM), publiée au Journal Officiel le 28 Janvier 2014, modifie le champ des compétences des EPCI à FP.

A ce titre, la Communauté Urbaine de Caen-la-Mer (CUCM) créée le 1^{er} janvier 2017 et qui regroupe 50 communes pour 267 275 habitants, est dotée de compétences obligatoires qu'exerce le SDEC ÉNERGIE, pour le compte de ses communes adhérentes.



La création de cette communauté urbaine a eu comme conséquence, pour le SDEC ÉNERGIE, la modification de ses statuts au 1^{er} janvier 2017, afin que la représentativité de cette collectivité au sein du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE soit au prorata de son poids de population par rapport à celle du département.

Les statuts adoptés à une très large majorité voient le Comité Syndical en 2017 passé à 199 membres au lieu des 123 en début de mandat.

L'adaptation des statuts a permis, par ailleurs, de renforcer ou d'intégrer certaines compétences du SDEC ÉNERGIE, en particulier, en matière de production d'énergie renouvelable, de mobilité durable et de contribution à la transition énergétique.

De manière générale, les communautés de communes ont acquis de nouvelles compétences, dans un cadre budgétaire contraint, qui impose de proposer des services de qualité et un niveau d'expertise soutenu.

Ce transfert de compétences en faveur des collectivités locales, sans ressources supplémentaires, peut les encourager à se tourner vers le SDEC ÉNERGIE pour bénéficier des effets de la mutualisation et des moyens mis à disposition par le syndicat.

De nouvelles régions aux compétences renforcées :

La réforme territoriale valide le redécoupage de nouvelles entités régionales, avec l'émergence de la région Normandie composée de 5 départements. Les compétences de cette nouvelle région sont accrues, en particulier, en matière de pilotage de la transition énergétique.

Dans ce contexte, Il est apparu naturel aux 5 syndicats départementaux d'énergie, de constituer une entité régionale appelée « Territoire Energie Normandie ».

Cette entente a vocation à favoriser les échanges dans l'analyse des dossiers, de mutualiser des actions et de porter au Conseil Régional des propositions structurées à portée régionale. Elle ne se substitue pas aux syndicats départementaux, qui conservent leur indépendance décisionnelle.

« Territoire Energie Normandie » devient ainsi un interlocuteur privilégié du Conseil Régional de Normandie.



Les questions de mobilité à faible émission de CO₂, de production d'énergies renouvelables à partir, en particulier, du photovoltaïque, de développement de la filière hydrogène, de déclinaison de la transition énergétique au travers la mise en œuvre des PCAET, l'efficacité énergétique des bâtiments...vont réclamer des synergies régionales pour lesquelles « Territoire Énergie Normandie » pourra être en mesure d'y contribuer.

• La création d'un grand nombre de communes nouvelles

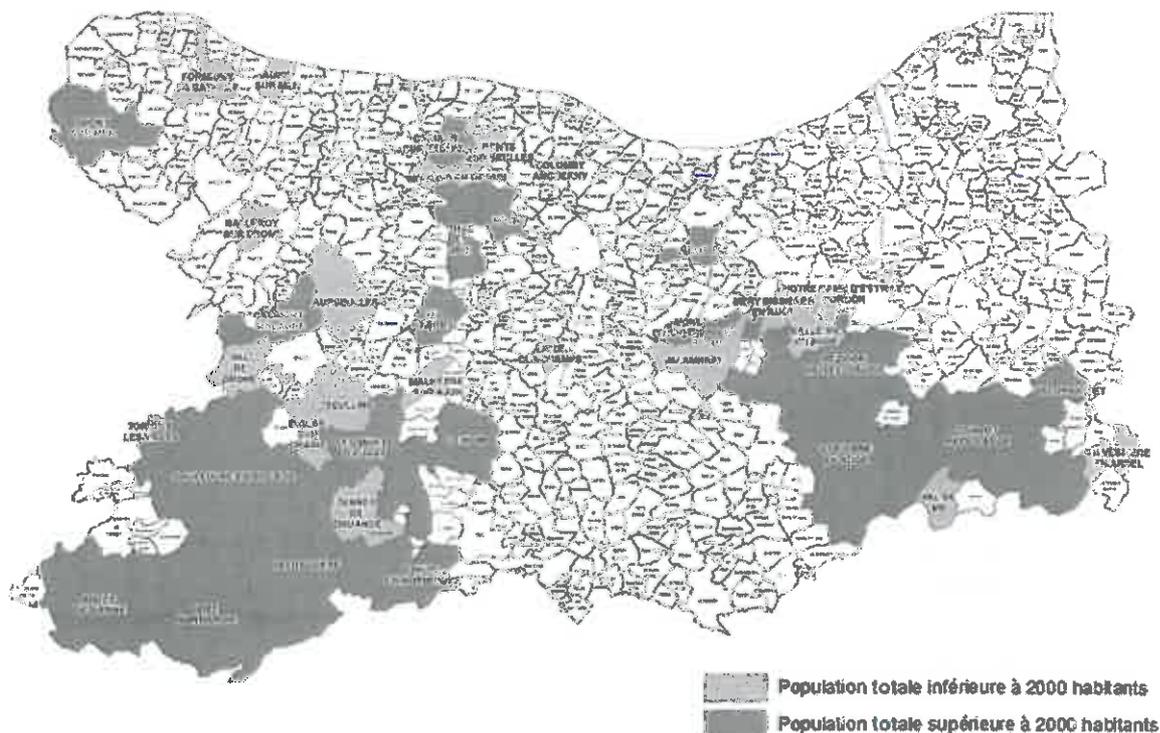
Le mouvement dynamique de création de communes nouvelles est particulièrement marqué dans l'Ouest de la France.

Le Calvados n'échappe pas à cette tendance forte puisque le département enregistre en deux ans seulement une diminution drastique de 207 communes historiques et la création de 39 communes nouvelles.

Au 1^{er} janvier 2017, le Calvados ne compte plus que 538 communes pour 705 précédemment soit une réduction de plus de 20%.

S'inscrit également dans ce mouvement, le retrait au 1^{er} janvier 2018 de la commune historique de Guilberville, localisée dans la Manche.

Il est vraisemblable que la commune de Pont-Farcy, dans le canton de Vire, soit rattachée au département de la Manche dans le cadre d'une fusion avec la commune nouvelle de Tessy-Bocage.



Ce mouvement de création de communes nouvelles, en particulier, celle de plus de 2 000 habitants, fait peser une incertitude concernant la perception de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) pour un montant d'environ 1.7 M€ annuel.

Le regroupement de ces communes, souvent rurales, constituant des communes « urbaines » au titre du FACÉ - Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification - après 2020, risque d'affecter directement le montant de ces dotations, réservées exclusivement aux communes rurales. L'enjeu financier est évalué à environ 1 million d'euros (Loi 2016-1500 du 8/11/2016).

Au total, c'est donc près de 3M€ de recettes d'investissement qui sont potentiellement menacées de disparaître dans la comptabilité du SDEC ÉNERGIE, sans compter une diminution de l'assiette de la maîtrise d'ouvrage du syndicat, les travaux pour les communes urbaines étant, dans les conditions actuelles du contrat de concession d'électricité, majoritairement réalisés par Enedis.



1.1.1 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION D'ÉLECTRICITÉ

Le 1^{er} contrat de concession d'électricité, mis en œuvre en 1992 pour une durée de 25 ans, arrive à terme au 31 décembre 2017.

L'activité fédératrice du syndicat reposant essentiellement sur ce contrat, son renouvellement revêt une importance stratégique majeure pour l'avenir du SDEC ÉNERGIE, d'autant qu'il est un des premiers de cette nature et de cette importance à être renouvelé à l'échelle nationale.

Le nouveau contrat de concession, en cours de négociation nationalement et localement aura des incidences directes en matière :

- de redevance de fonctionnement et d'investissement ; actuellement à 3.9 M€ cumulés annuels, toutes diminutions de son montant, limiteraient les marges de manœuvre du SDEC ÉNERGIE en matière d'investissement ;
- de répartition de la maîtrise d'ouvrage entre Enedis et le SDEC ÉNERGIE : globalement répartis respectivement entre communes urbaines pour Enedis et rurales pour le SDEC ÉNERGIE, une remise en cause de cette répartition aurait un effet immédiat sur l'activité du SDEC ÉNERGIE ;
- le renouvellement nécessaire des réseaux de distribution, à moyenne échéance, réclame un niveau d'investissement conséquent et une coordination accrue des deux opérateurs (SDEC ÉNERGIE et Enedis) : la mise en place d'un Schéma Directeur d'investissement et de Programmes Pluriannuels d'Investissement devrait répondre à ces enjeux.

Le nouveau contrat applicable, dès le 1^{er} janvier 2018, aura donc des effets immédiats sur l'activité du syndicat.

Il peut être envisagé une décision unilatérale du Comité Syndical en 2017 de prolonger la durée du contrat, considérant que les termes de celui-ci ne garantissent pas, à court et moyen termes les intérêts du service public de la distribution d'électricité.

1.1.2 LES ÉCHÉANCES ÉLECTORALES DE 2017

Les résultats des élections présidentielle et législative sont généralement propices à la mise en œuvre de réformes de différentes natures : budgétaire, économique, fiscale...

Il est beaucoup trop tôt pour évaluer précisément la nature de ces réformes. La période actuelle est aux questionnements : Quel sera le contour de la politique fiscale, notamment du devenir des impôts et des taxes ? Quelles hypothèses retenir pour la TCCFE et le FACÉ ? ...

La mise en œuvre de réformes des politiques publiques aura des incidences directes sur le pilotage et la stratégie du SDEC ÉNERGIE.

1.1.3 LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2017

Dans le cadre de la préparation du budget 2017, le projet de Loi de Finances 2017 est construit à partir des hypothèses suivantes retenues par le gouvernement :

- le taux de croissance économique est maintenu à 1.5%.
- le déficit public poursuit sa réduction de 3.3% en 2016 à 2.7% en 2017.

Le projet de Loi de Finances traduit les ambitions et les orientations politiques du gouvernement :

- le taux de croissance de la dépense publique est limité à 1.7%.
- les efforts financiers sont portés sur les trois priorités de l'Etat Français : l'éducation, l'emploi et la sécurité.
- la baisse des dotations versées aux collectivités territoriales est fixée à 2%, ce qui réduit leur capacité d'investissement pour la réalisation de travaux et de projets.
- néanmoins, l'Etat apporte son soutien à l'investissement local par le fonds FSIL.

2 LA SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE 2014-2016

2.1.1 L'ANALYSE FINANCIERE

L'analyse financière permet d'évaluer le niveau de solidité financière du syndicat. A la lecture des résultats financiers et budgétaires, il est possible d'établir des hypothèses sur l'activité future du SDEC ÉNERGIE et d'engager des perspectives sur les orientations stratégiques du syndicat.

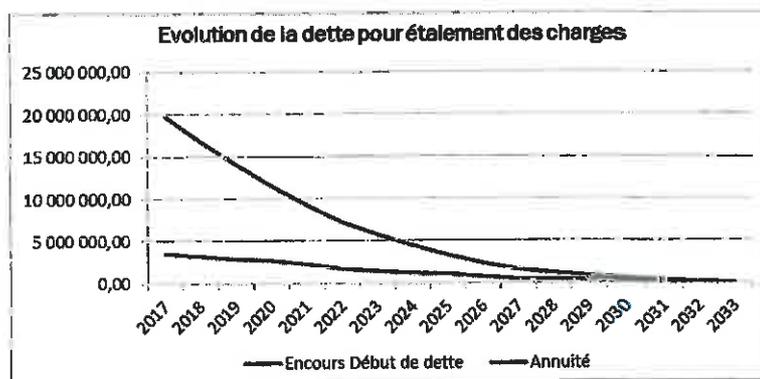
L'analyse financière se base sur la détermination de ratios financiers tels que la Capacité d'Auto Financement (CAF), la trésorerie et la dette.

Globalement, les indicateurs financiers du SDEC ÉNERGIE sont satisfaisants. Cela peut permettre au syndicat de se positionner sur de nouvelles activités et de financer leurs développements, d'accompagner les collectivités dans leurs projets d'investissement et de disposer d'une marge de manœuvre pour faire face à d'éventuelles difficultés.

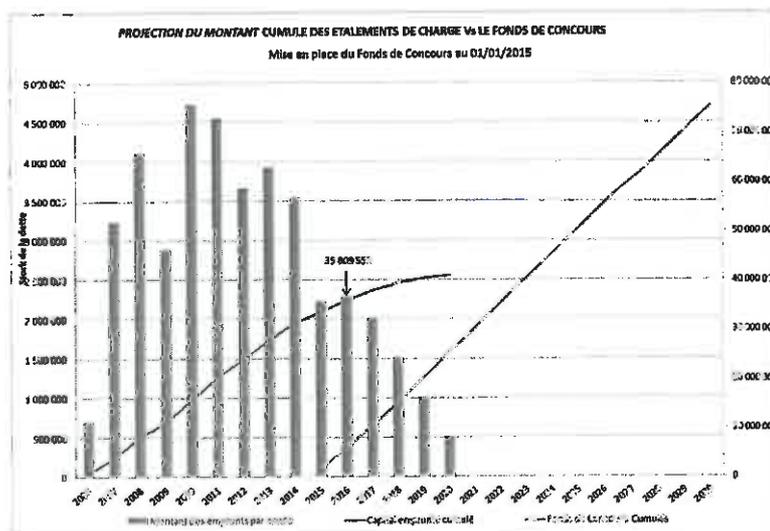
La dette

Au 1^{er} janvier 2017, l'endettement en propre du SDEC ÉNERGIE est nul puisque le remboursement des emprunts pour le financement du bâtiment du syndicat est échu à cette date.

La délibération du 17 décembre 2015 du Comité Syndical visant à financer progressivement la participation communale par le mécanisme des fonds de concours, commence à se mesurer : la charge de la dette cumulée au titre des étalements de charges, baisse progressivement et régulièrement pour s'éteindre totalement en 2033, traduisant la volonté des élus de désendettement du syndicat.



Le capital emprunté, cumulé au titre des étalements de charges, progresse jusqu'en 2018 avant de suivre une tendance baissière au profit de la progression des fonds de concours mis en place en 2015 et souscrits par les communes en remplacement des étalements.



La capacité d'autofinancement

La CAF, différence entre les Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) et les Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) permet de couvrir les coûts de fonctionnement, le remboursement des emprunts et de disposer de financements propres pour les investissements.

	2014	2015	2016
DRF	11 597 726	11 972 321	12 848 416
RRF	27 230 492	27 120 001	28 926 841
CAF	15 632 766	15 147 680	16 078 425

La CAF sur la période 2014-2016 se situe à un niveau maîtrisé, permettant au SDEC ÉNERGIE de financer les travaux d'investissements sans avoir recours à l'emprunt direct.

La trésorerie

La trésorerie est définie comme étant l'ensemble des liquidités disponibles en banque. Elle correspond au solde du compte au Trésor et se situe aux environs de 16 000 K€ en 2016.

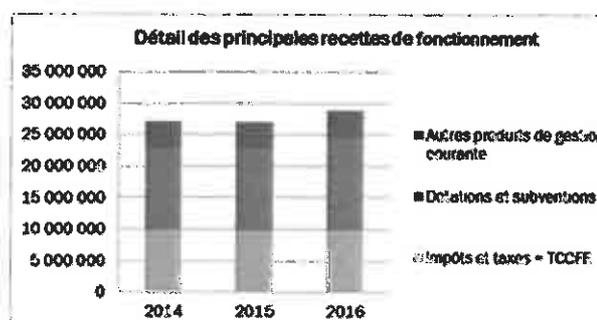
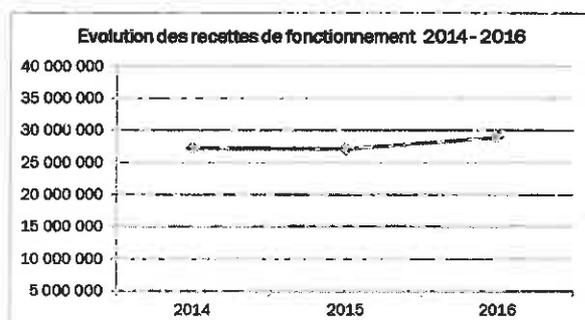
Son niveau permet de couvrir seulement 4 mois d'activité du syndicat. Pour mémoire, les retards récents de paiement du FACE avaient contraint certains syndicats d'Énergie à arrêter brutalement les commandes de travaux, par insuffisance de trésorerie.

2.1.2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement de différentes sources que sont la participation des collectivités adhérentes, la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité – TCCFE et les redevances.

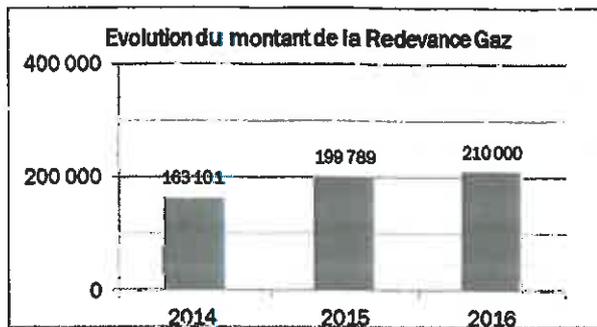
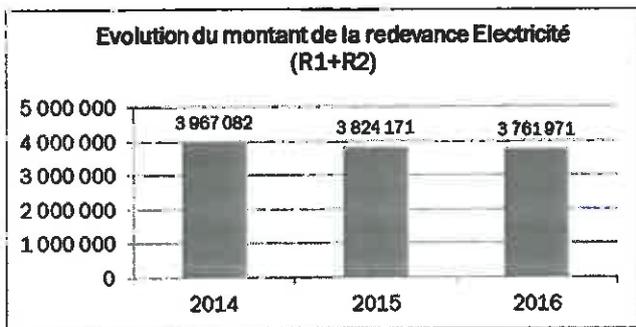
Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 28 900 K€ en 2016, en progression moyenne de 2% par an.



Dans le détail, la participation des collectivités locales adhérentes au SDEC ÉNERGIE (« dotations et subventions » dans le graphique ci-dessus) représente la principale recette de fonctionnement ; son montant est proportionnel à l'investissement réalisé et aux compétences transférées (éclairage public, signalisation lumineuse).

La TCCFE est la seconde recette de fonctionnement ; son niveau est stable sur la période 2014 - 2016, malgré son indexation sur les consommations d'énergie – les économies d'énergie réalisées par les consommateurs devraient avoir pour effet, non constaté, une diminution du volume de la TCCFE perçue.

La perception des redevances « Électricité » et « Gaz » (« autres produits de gestion courante ») est stable autour d'un peu moins de 4 millions d'euros annuel, au principal, constituées des redevances électricité (R1 et R2). En 2016, celles-ci s'élèvent à près de 3 800 K€, en légère diminution depuis 2014.



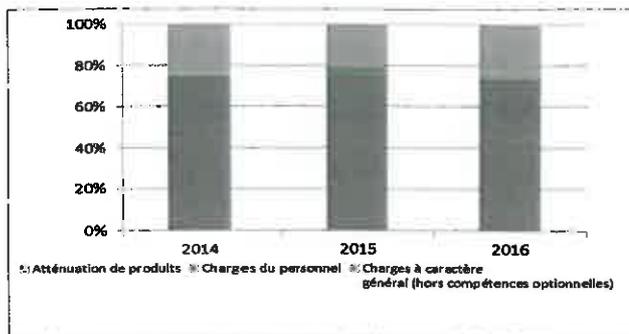
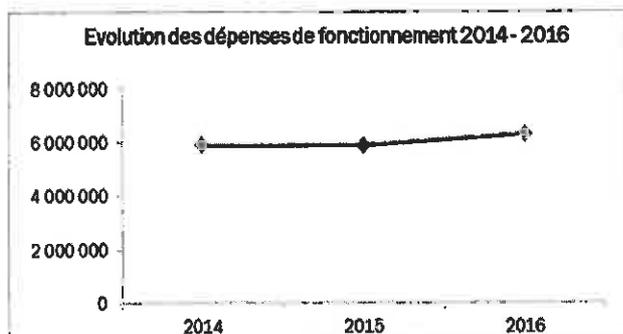
La redevance R1 pour le gaz évolue en fonction du nombre de communes nous transférant cette compétence.

L'article 8 du contrat de concession « électricité », prévoit la participation financière d'Enedis au financement des travaux d'intégration des réseaux d'électricité dans l'environnement, sous maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE. Cette participation est conventionnelle. Elle est de 500 K€ depuis plusieurs années et jusqu'au 31 décembre 2017.

Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se composent principalement des charges à caractère général, des charges du personnel et de l'atténuation des produits (reversement partiel de la taxe sur l'électricité et de la redevance R2).

Les dépenses de fonctionnement (hors compétences optionnelles éclairage public et signalisation lumineuse qui s'équilibrent par la perception des forfaits correspondants) suivent une augmentation moyenne de 2% entre 2014 et 2016 pour se situer à 6 300 K€.



Les charges à caractère général augmentent en raison du développement de certaines activités ou de missions (assistance juridique liée au renouvellement du contrat de concession, à la révision des statuts...)

La hausse des charges du personnel sur la même période, est le résultat des évolutions réglementaires obligatoires de la carrière des agents et de l'adaptation des effectifs du SDEC ÉNERGIE pour satisfaire aux nouvelles activités déployées par le syndicat.

L'atténuation des produits, indiquée dans le graphe ci-dessous, correspond aux reversements de la TCCFE réalisés par le SDEC ÉNERGIE vers les communes membres (communes de catégorie B1).

Le SDEC ÉNERGIE est attentif à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, dans un contexte de forte évolution. Leur optimisation se matérialise, en particulier, par diverses actions :

- le recours systématique à la mise en concurrence des entreprises via les marchés publics ;
- la priorisation des dépenses de structure ;
- la mutualisation des achats d'énergie par la mise en place de groupements de commandes ;
- la sollicitation des services de la FNCCR comme conseil et formation sur certains sujets complexes ;
- la synergie autour de projets communs avec « Territoire Energie Normandie » ;
- la mise en œuvre du Schéma Directeur du Système d'Information, priorisant les investissements informatiques sur 5 ans à budget constant.

2.1.3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement consacre l'essentiel des crédits alloués à l'exécution des travaux sur les réseaux.

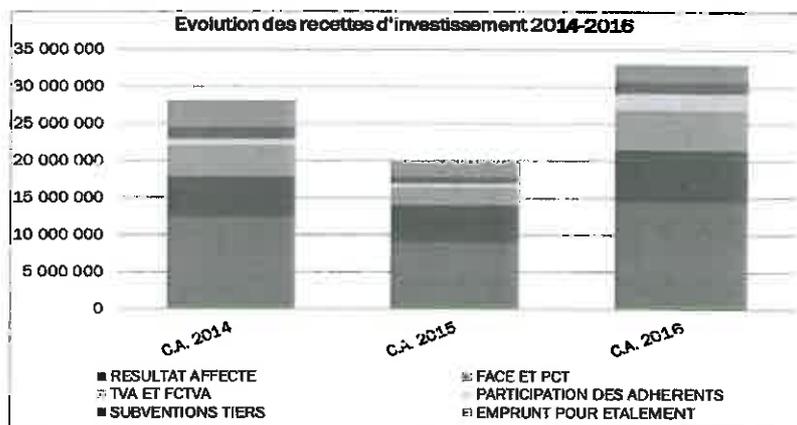
Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont regroupées en six grandes catégories :

- les participations des adhérents ;
- les subventions des tiers ;
- le FACÉ et la PCT ;
- la TVA et le FCTVA ;
- l'emprunt pour étalement des charges ;
- l'affectation du résultat de fonctionnement.

Sur les trois dernières années, les recettes d'investissement ont fluctué fortement en raison, principalement, du niveau d'affectation du résultat et des subventions d'investissement perçues.

Cette situation résulte, pour partie, de l'adéquation entre l'activité du syndicat en matière d'investissement sur les réseaux, activité elle-même fortement impactée par la demande des collectivités, et le versement effectif des dotations et subventions.



Pour exemple, le ralentissement de l'activité du syndicat en 2014/2015 est dû à la diminution sensible de la commande publique de ses membres sur cette période d'économie budgétaire.

L'exercice 2016 permet de constater une reprise en la matière, accrue par une augmentation importante des dotations FACÉ, par report des dotations 2015, non totalement versées en 2015 par le ministère des finances.

Cette volatilité des recettes d'investissement est préjudiciable à la mise en œuvre d'actions à long terme de soutien à l'investissement.

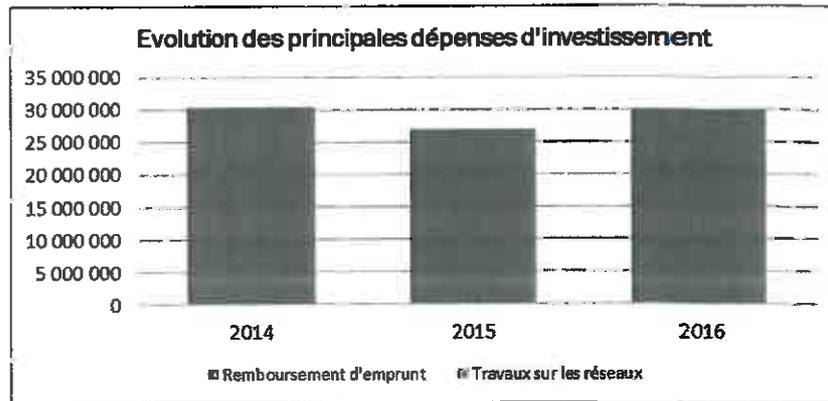
Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont regroupées en trois grandes catégories :

- les immobilisations incorporelles et corporelles ;
- le remboursement d'emprunts ;
- les opérations pour le compte de tiers.

Les immobilisations en cours qui correspondent aux travaux réalisés par le syndicat sur les réseaux dont il a compétence et le remboursement des emprunts en contrepartie des étalements des charges constituent les deux principales dépenses d'investissement. Ils représentent respectivement 86% et 9% des dépenses.

Les 5% restants sont les opérations pour le compte de tiers.



3 LES RESSOURCES HUMAINES

3.1.1 LES RESSOURCES HUMAINES 2014-2016

· L'évolution des effectifs

Le tableau ci-après distingue deux situations statutaires des agents :

- ceux dont l'employeur est le SDEC ÉNERGIE composé de fonctionnaires et de contractuels ;
- ceux employés par le Centre de Gestion du Calvados, mis à disposition pour le compte du SDEC ÉNERGIE.

Statuts des agents	2014 ^(a)	2015 ^(a)	2016 ^(a)
Titulaires SDEC ÉNERGIE	41	42	42
Contractuels SDEC ÉNERGIE	7	6	6
Contractuels Centre de Gestion	2	4.3	5.5
TOTAL^(b)	50	52.3	53.5

(a) Nombre d'agents au 1^{er} Janvier de l'année

(b) Nombre d'agents exprimé en ETP (5 agents à temps partiel à 0,8%)

A noter que l'effectif du SDEC ÉNERGIE, stable depuis des années, comptabilise 49 agents représentant 48 Equivalent Temps Plein (ETP).

Les mouvements d'agents titulaires (départs, arrivées) sont très limités en raison de la composition de la pyramide des âges et de l'âge moyen des agents.

Après deux départs en retraite entre 2014 et 2016, la prochaine vague de départs en retraite de 6 agents interviendra entre 2022 et 2026, si l'âge légal de départ à la retraite reste à 62 ans.

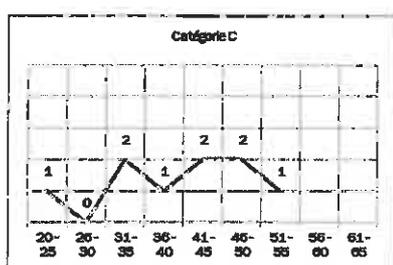
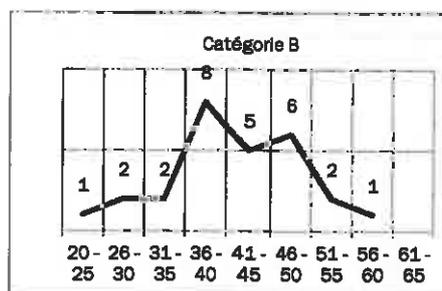
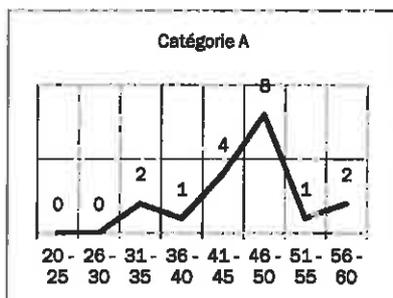
Le SDEC ENERGIE a recours au Centre de Gestion pour faire face à des mouvements de personnel (départ, maternité, maladie, ...) et pour prendre en compte le développement de nouvelles activités.

A noter que 78 % de l'effectif est titulaire pour 77% au niveau national (données 2014 - Fonction publique territoriale)

L'âge et l'ancienneté des agents

Le SDEC ÉNERGIE a très peu d'agents de moins de 30 ans et d'agents de plus de 55 ans. Le contingent d'agents le plus nombreux couvre la tranche d'âge 40-50 ans, soit la moitié des effectifs (27 agents).

Cette caractéristique est confirmée par un âge moyen des agents de 42 ans en 2016. La répartition des agents par tranche d'âge est la suivante :

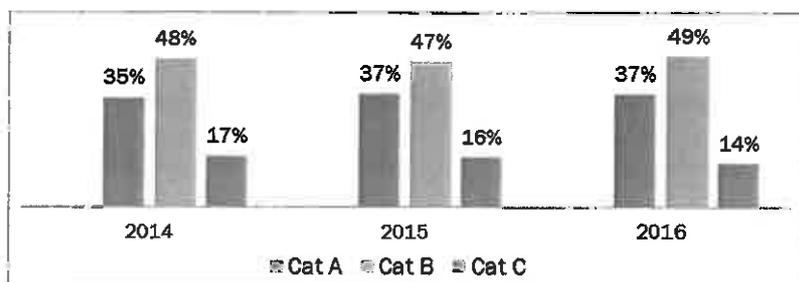


La pyramide des âges révèle les particularismes suivants :

- un accroissement de l'expérience professionnelle acquise par l'ancienneté ;
- un niveau de compétences élevé obtenu par l'ancienneté et la formation ;
- un impact sur la masse salariale selon l'effet combiné de l'ancienneté (qui se traduit par les changements d'échelon), de la technicité et de la qualification des agents (qui se traduit par l'avancement de grades et la promotion interne) ;
- Le départ en retraite du plus fort contingent, à l'horizon 2029-2039 devra être anticipé suffisamment tôt pour prendre en charge cette perte de compétences et accueillir de nouvelles recrues. La catégorie A est principalement concernée.

La répartition des agents selon les catégories

Les missions du SDEC ÉNERGIE portant principalement sur la maîtrise d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage, l'expertise technique, le conseil et l'assistance dans différents domaines spécialisés, la répartition entre les différentes catégories d'emplois est atypique au regard des moyennes nationales constatées dans la fonction publique territoriale (A : 10% / B : 14% / C : 76%).

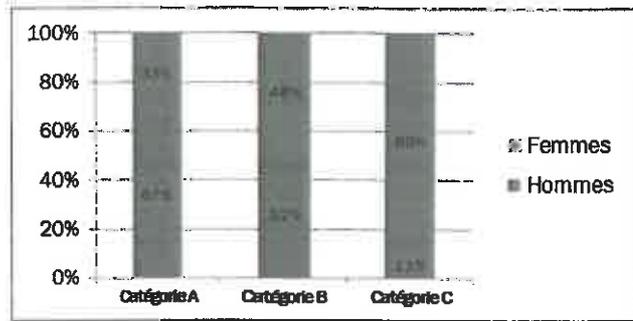
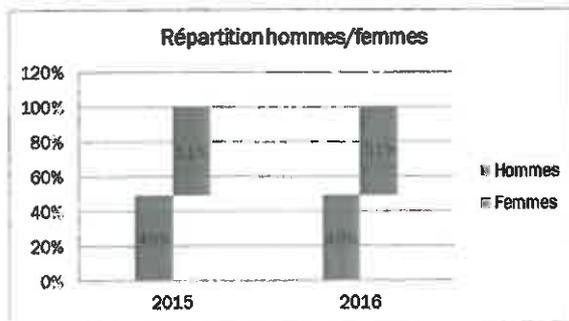


Les cinq derniers recrutements au SDEC ÉNERGIE confortent cette tendance à viser des personnels à forte capacité d'expertise (Niveau I à III) afin de proposer des services à forte plus-value aux communes adhérentes. Trois ont un niveau I et deux ont un niveau III.

Il est donc fait appel aux compétences d'agents de catégorie A (ingénieurs ou attachés) ou B (techniciens ou rédacteurs).

Parité et diversité

Le SDEC ÉNERGIE veille au respect de la parité hommes - femmes : l'égalité de rémunération a toujours été appliquée et les effectifs sont composés d'autant d'hommes que de femmes.



Par contre, il est constaté une inégale répartition entre les hommes et les femmes selon l'appartenance aux catégories de la fonction publique. Les femmes représentent respectivement 33% / 48% / 89% des agents de catégorie A, B et C.

Reste des efforts à poursuivre concernant l'encadrement des services principalement tenus par des hommes. En effet, seulement 21% des services du SDEC ÉNERGIE sont managés par des femmes.

Travailleurs handicapés

Le SDEC ÉNERGIE participe à l'insertion professionnelle des personnels reconnus travailleurs handicapés.

Même s'il n'emploie pas de travailleurs handicapés, le syndicat valorise le travail effectué par les handicapés à travers sa commande publique et sa contribution au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

Le SDEC ÉNERGIE sollicite 8 ateliers protégés pour l'achat de produits d'entretien, de fournitures bureautiques et pour la réalisation de tâches manuelles (ex : mise sous pli pour les envois en nombre).

La somme de la commande publique à des ateliers protégés et de la participation du FIPHFP s'élève à 10 250€ en 2016.

Le temps et les conditions de travail

Conformément au décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale, le temps de travail au SDEC ÉNERGIE est fixé sur la base hebdomadaire de 38 heures, déclenchant ainsi, jusqu'à 17 jours de repos compensateurs.

Le temps de travail est défini dans le cadre de plages horaires obligatoires permettant d'assurer la continuité de service.

Tous les emplois créés au SDEC ÉNERGIE sont à temps complet. Cependant, 9% des agents sont en temps partiel, à hauteur de 80% chacun.

Le SDEC ÉNERGIE sollicite peu les agents en dehors des plages horaires. A titre exceptionnel, les agents peuvent être mobilisés pour des missions techniques réalisées en soirée ou pour des actions événementielles organisées le weekend comme la participation à la Foire Internationale de Caen. Ces heures supplémentaires sont prises en charges par le syndicat et font l'objet de compensations horaires ou monétaires.



La rémunération

La rémunération totale de l'agent est structurée en 3 parties : la rémunération principale obligatoire, la rémunération secondaire et les éléments accessoires facultatifs.

La rémunération principale des agents est constituée de quatre éléments :

- le traitement de base ;
- l'indemnité de résidence ;
- le supplément familial de traitement ;
- et la nouvelle bonification indiciaire.

La rémunération principale représente 70% de la rémunération totale de l'agent et sert de base pour le calcul des cotisations sociales et de la retraite.

La rémunération secondaire, 25% de la rémunération totale, est composée du régime indemnitaire.

Enfin, les éléments accessoires, contribuent à 5% de la rémunération totale, améliorent notablement les conditions de travail des agents :

- la prise en charge de la protection sociale, notamment, le risque prévoyance ;
- la participation à l'activité de l'amicale du personnel ;
- la participation aux actions du CNAS ;
- la participation au financement des tickets restaurants ;
- la mise à disposition des véhicules de services ;
- la prise en charge du transport public.

La formation

La formation est un outil d'accompagnement des agents dans l'exercice de leur fonction et dans la prise en charge de nouvelles missions. C'est pourquoi, le SDEC ÉNERGIE encourage la réalisation de formation qualifiante pour doter les agents des compétences nécessaires à la réalisation de services.

Ce niveau de compétences est garanti par la formation initiale des agents et par la formation tout au long de leur vie professionnelle.

A ce titre en 2016, ci-après les agents qui ont suivi une formation en nombre de jours par catégorie :

CATEGORIE D'EMPLOI	TAUX DE PARTICIPATION PAR CATEGORIE D'AGENTS	NOMBRE DE JOURS DE FORMATION PAR CATEGORIE
Catégorie A	100%	65 jours
Catégorie B	74%	76.5 jours
Catégorie C	22%	4 jours

Le budget consacré à la formation est 53 200€ en 2016 soit 1.8% de la masse salariale.

Politique d'accompagnement des agents

Le SDEC ÉNERGIE est particulièrement attentif à accompagner les agents tout au long de leur carrière pour faciliter leur intégration, pour proposer une évolution de poste et de responsabilités, pour renforcer la professionnalisation de nos services. Concrètement, le service Ressources Humaines traduit cet objectif par des actions opérationnelles :

- la formation à la préparation aux examens et concours administratifs ;
- le tutorat des agents lors de la prise en charge de nouvelles missions ;
- la réalisation d'entretien et d'évaluation professionnelle ;
- l'établissement de fiches de poste individuelle, précisant les missions et les objectifs de l'agent ;
- le recensement des besoins de formation ;
- la définition d'objectifs personnalisés.



Dialogue social

Le SDEC ÉNERGIE saisit les opportunités pour entretenir et développer le dialogue social, vecteur de performance et de motivations des agents.

Des moments d'échange comme les vœux du personnel ou la journée du personnel sont organisés allant dans le sens de la convivialité, de la concertation, du partage des informations.

Sans oublier le Comité d'Echanges et de Concertation réunissant des élus du Bureau Syndical et des représentants des agents, qui devient l'instance privilégiée pour établir des propositions d'amélioration et aborder de nombreux sujets relevant des ressources humaines et de l'administration générale.

Les travaux du Comité d'Echanges et de Concertation sont ensuite proposés au Bureau Syndical pour délibération.

Démarche de certification ISO 9001

Le SDEC ÉNERGIE est engagé dans une démarche qualité depuis le début des années 2000. Le syndicat a franchi un cap au niveau des exigences en obtenant la certification selon la norme ISO 9001 en 2004. Depuis, la certification est renouvelée par cycle de 3 ans.

La norme ISO 9001 est une norme qui établit les exigences relatives à un système de management de la qualité. Elle s'appuie sur des principes fondamentaux que sont :

- L'écoute et la satisfaction de nos clients, partenaires ;
- L'amélioration continue ;
- L'analyse des risques.

La certification ISO 9001 est un outil pertinent d'aide à la décision et au pilotage du syndicat mais aussi de recherche permanente d'efficacité.

3.1.2 LA GESTION PREVISIONNELLE DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES 2017-2020

Des prévisions quantitatives

Les tendances statistiques qui devraient être observées pour les ressources humaines du SDEC ÉNERGIE sont les suivantes :

a) Les effectifs du SDEC ÉNERGIE

Pour les prochaines années, le nombre d'agents employés par le SDEC ÉNERGIE dépendra de l'évolution de son périmètre d'activité et des compétences exercées.

	2017	Scénario d'évolution *	2018	2019	2020
Nombre d'agents - ETP	54/56	1- Stabilité		54/56	
		2- Croissance maîtrisée		57/60	
		3- Forte diminution		49/53	

(*) : Selon les scénarios exposés au chapitre 7.4.2 du présent document

b) Un vieillissement de l'effectif

Sans mouvement de personnel significatif et sans arrivée de jeunes recrues, le vieillissement de l'effectif se poursuit et l'ancienneté continue à progresser.

Pour mémoire, l'âge moyen des derniers recrutements est de 37 ans, comparé à l'âge moyen de l'effectif qui est de 42 ans.

c) Une progression de carrière

Le SDEC ÉNERGIE maintient sa stratégie de service de qualité aux adhérents, ce qui passe par une expertise et une qualification soutenue des agents. Elle encourage le déroulement de carrière des agents qui obtiennent des emplois plus qualifiés relevant des catégories A et B.

d) La formation, priorité de la Direction Générale

La formation est sans doute le levier le plus efficace pour acquérir des compétences d'un très bon niveau et pour accompagner le changement des missions et des métiers du syndicat. Le niveau de formation initiale reste recherché par le SDEC ÉNERGIE pour se préparer aux nouveaux métiers et aux nouveaux services.

Des évolutions qualitatives des métiers et des compétences

Le SDEC ÉNERGIE a parfaitement pris la mesure des changements structurels de son activité comme la définition de nouvelles relations de travail avec les communes adhérentes, une nouvelle approche territoriale, un positionnement sur les énergies renouvelables ...

Le SDEC ÉNERGIE entreprend une démarche de Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC). Ce travail de fond permet d'établir un référentiel de compétences actuelles, de déterminer les activités futures et ainsi de recenser les besoins de compétences à venir qui correspondent aux métiers.

Le SDEC ÉNERGIE prépare d'ores et déjà l'accompagnement des agents pour acquérir de nouvelles compétences :

- l'approche territoriale ;
- l'approche transversale des dossiers par la gestion de projet ;
- l'accompagnement des projets d'énergies renouvelables ;
- la gestion des nouvelles technologies (connectivité des réseaux, télégestion, ...);
- la prise en main des applicatifs « métiers » et « supports » dématérialisés par tous les agents.

La maîtrise de ces compétences apporte une véritable valeur ajoutée au SDEC ÉNERGIE et permettra de proposer un service de qualité aux communes.

Caractéristiques des Métiers d'aujourd'hui	Caractéristiques des Métiers de demain
Métiers exercés dans les domaines de l'électricité, du gaz et de l'administration (achats, comptabilité, communication, informatique, ressources humaines)	Métiers exercés dans les domaines de l'électricité, du gaz, des énergies renouvelables, des territoires et de l'administration (achats, comptabilité, communication, informatique, ressources humaines)
Activité principalement centrée autour de l'électricité	Activité ouverte et diversifiée
Emplois spécifiques et spécialisés	Emplois aux missions polyvalentes
Combinaison de supports « papier », informatiques et dématérialisés	Utilisation de supports informatiques et dématérialisés
Utilisateur d'applicatifs	Utilisateur et acteur d'applicatifs (dépannage, paramétrage, première installation)
Approche verticale et par service	Approche horizontale et transversale entre services
Gestion par dossier	Gestion par projet
Approche globale à l'échelle du département	Approche territoriale à l'échelle du périmètre de la collectivité locale (Communauté de communes, Communauté d'agglomération, ...)

4 LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

4.1.1 LES ORIENTATIONS DU PLAN STRATEGIQUE 2014-2020

Les élus ont défini les perspectives du syndicat pour les prochaines années et le Bureau Syndical a validé le Plan Stratégique 2014-2020 qui se décline en 3 orientations stratégiques majeures :

1. Garantir aux collectivités membres, une gestion performante et de qualité des réseaux d'énergies ;
2. Agir pour un aménagement équilibré et durable du département en favorisant la mixité énergétique ;
3. Continuer à nous adapter et à nous développer.

Ce plan stratégique fera l'objet d'une évaluation en 2017, à mi-mandat, établi sur la base :

- du bilan des actions réalisées (résultats obtenus, actions à renforcer et actions à modifier ou supprimer).
- des perspectives d'évolution à engager pour consolider le plan stratégique :

- Mise en place de budgets annexes pour les activités nouvelles (celles relevant de services publics industriels et commerciaux) ;
- Adossement de nouvelles activités à des structures de type régie à autonomie financière, SEM, SPL, SEMOP comme support à nos activités ;
- Renforcement de la mutualisation du « Territoire Energie Normandie » ;
- Etude de nouvelles compétences optionnelles ;

4.1.2 LA DEFINITION DE TROIS SCENARI

Dans un contexte de fortes évolutions réglementaires et de possibles variations des ressources financières du syndicat, une analyse prospective de différents scénarii financiers doit permettre d'évaluer :

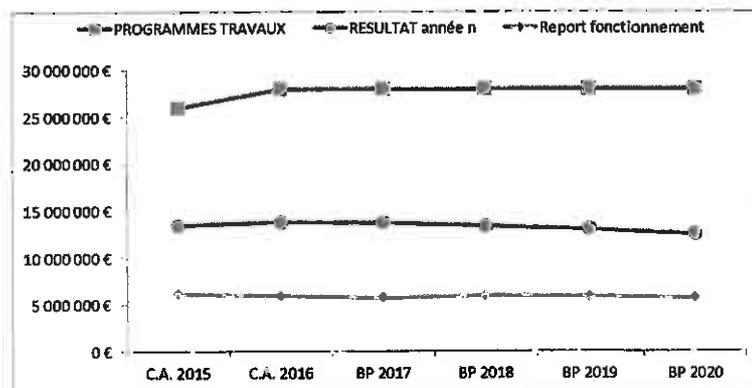
- la solidité financière du syndicat ;
- les potentiels d'adaptation ou les freins aux changements ;
- les leviers à mettre en œuvre pour assurer la continuité des missions exercées par le SDEC ÉNERGIE.

Scénario 1 : une situation stable

Ce scénario se situe dans la continuité de la situation actuelle. Il retient les hypothèses suivantes :

- maintien du niveau de perception de la TCCFE, la création des communes nouvelles de plus de 2000 habitants étant sans impact majeur sur la TCCFE nette perçue :
 - perception pour les communes nouvelles de plus de 2000 habitants de la TCCFE perçue précédemment pour leurs communes déléguées (délibérations concordantes avant le 30 septembre 2017) ;
 - maintien des aides du FACÉ aux communes rurales déléguées : cette disposition qui a fait l'objet de la loi n° 2016-1500 du 8 novembre 2016 devrait permettre un niveau de dotation FACÉ maintenu jusqu'en 2020 ;
 - dans le cadre du nouveau contrat de concession d'électricité, les redevances de concession R1 et R2 progressent ;
- maintien du programme d'investissement réalisé à 28 M€ jusqu'en 2020 ;
- non renouvellement du programme d'aides exceptionnelles, mis en place en 2015 et 2016 pour soutenir l'investissement et les besoins des communes.
 - le taux de participation moyen des adhérents est porté à 32%, soit celui d'avant la mise en place du programme d'aides exceptionnelles.

Ce scénario permet de maintenir le résultat de l'exercice budgétaire au niveau actuel, jugé satisfaisant. Le report de fonctionnement est stabilisé et permet de garantir des capacités d'investissement ; maîtrise des charges de fonctionnement basée sur l'inflation courante.



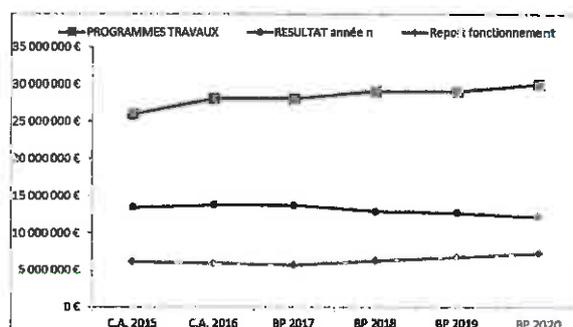
Scénario 2 : une croissance maîtrisée des recettes

Ce scénario décrit une situation de développement de l'activité du syndicat liée à la progression mesurée de ses ressources financières. Il est basé sur les hypothèses suivantes :

- hausse des recettes d'investissement et de fonctionnement, en particulier, de la TCCFE :
 - o perception de l'intégralité de la TCCFE de plusieurs communes nouvelles de plus de 2000 habitants et en contrepartie adossement des aides financières pour ces communes « urbaines » à celles des communes rurales – ces dispositions favorisent l'investissement des membres concernés (délibérations concordantes avant le 30 septembre 2017) ;
 - o maintien des aides du FACÉ aux communes rurales déléguées : cette disposition devrait permettre un niveau de dotation FACÉ maintenu jusqu'en 2020 ;
 - o renégociation favorable des redevances de concession liées au nouveau contrat de concession ;
- progression proportionnelle du programme d'investissement réalisé à 30 M€ pour 28 M€ en 2016 (réseaux et/ou énergie), du fait de l'augmentation des recettes de fonctionnement et d'investissement ;
- le niveau des recettes autorise à diminuer le taux de participation moyen des adhérents à 28%.

Ce scénario permet de maintenir le résultat de l'exercice budgétaire au niveau actuel, jugé satisfaisant.

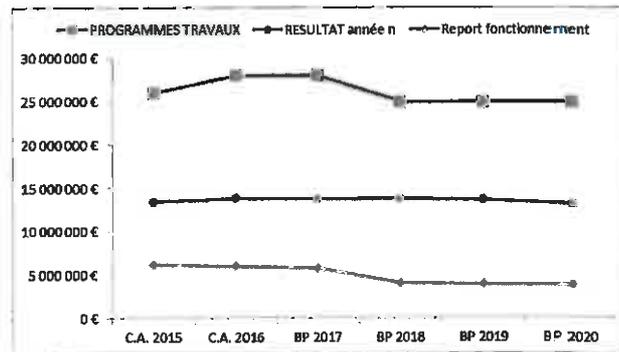
Le report de fonctionnement est stabilisé et permet de garantir des capacités d'investissement. La croissance d'activité génère également une hausse proportionnelle des charges de fonctionnement : recrutement d'agents, équipements informatiques ...



Scénario 3 : une baisse significative des recettes

Le troisième scénario traduit une situation baissière de l'ensemble de l'activité du syndicat. Il est déterminé à partir des hypothèses suivantes :

- baisse marquée des recettes d'investissement et de fonctionnement, en particulier, de la TCCFE :
 - o non perception de l'intégralité de la TCCFE des communes nouvelles de plus de 2000 habitants – perte évaluée à 1.7 M€ annuel ;
 - o diminution de 20 % des aides du FACÉ malgré la loi n°2016-1500 du 8 novembre 2016, maintenant le bénéfice du FACÉ aux communes rurales déléguées jusqu'en 2020. Le FACÉ étant devenu un CAS, l'état peut en diminuer l'enveloppe annuelle dans le cadre de programmes d'économies budgétaires ;
 - o maintien du niveau des redevances de concession liées au nouveau contrat de concession ;
- La pérennité financière du SDEC ÉNERGIE (maintien des niveaux annuels de résultat de l'exercice et de report de la section de fonctionnement vers la section d'investissement) est obtenue sous condition :
 - o de réduire de 10% le programme d'investissement qui serait ramené à 25 M€ dès 2018 ;
 - o d'augmenter la participation moyenne des adhérents à l'investissement pour la porter à 40% en 2020 ;
 - o d'adapter les charges de fonctionnement en les réduisant.



En conclusion de ce travail prospectif, il est probable que le scénario réel résulte d'une situation « intermédiaire » entre ces trois scénarii.

Il convient de constater que les principaux arbitrages interviendront dernier trimestre 2017, pour impacter directement le budget 2018.

Les trois composants majeurs de ces différentes hypothèses, et pour lesquels, les élus du SDEC ÉNERGIE auront à décider, sont :

a) Le niveau de TCCFE

Pour rappel, cette taxe constitue un élément financier de péréquation entre communes urbaines et communes rurales.

La création de communes nouvelles de plus de 2 000 habitants, constituées d'un aggloméra de communes rurales et urbaines et qui vont, à partir de 2018, pouvoir percevoir de droit le produit de la TCCFE de leur territoire, interfère sur ce principe de péréquation.

Le SDEC ÉNERGIE doit engager, courant 2017, les échanges nécessaires auprès de ces communes nouvelles afin qu'elles disposent de tous éléments d'évaluations leur permettant de décider, en toute connaissance de cause, du maintien ou non de la perception de cette taxe.

b) Le niveau de participation des communes

Le SDEC ÉNERGIE doit prendre en compte les impératifs budgétaires des collectivités territoriales pour déterminer le niveau de participation de ses communes. Le syndicat doit rechercher le point d'équilibre entre le montant des travaux réalisés et la participation communale : si la participation communale est trop importante, elle ralentira la dynamique des investissements qui elle-même ralentira le niveau de perception des différentes aides adossées aux travaux.

Ce taux moyen de participation est directement corrélé au niveau de perception, par le SDEC ÉNERGIE, des différentes taxes et dotations, particulièrement, la TCCFE qui en constitue une des principales composantes.

Même si le niveau des aides est indexé aux catégories de communes (A/B et C), la péréquation des dotations reçues permet la solidarité des territoires, entre des communes rurales contributeurs et les communes urbaines.

Dans un contexte budgétaire contraint, la recherche de financement complémentaire (Europe, Etat, Région...) est une nécessité ; A titre d'exemple, l'AMI portant sur le développement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques a permis de réduire la participation communale à 21% de l'investissement.

Le montant de la participation communale dépend aussi du coût de l'investissement réalisé : la mutualisation des achats, l'optimisation des mises en concurrence, le recours à des technologies ou des process plus économiques ... sont autant de dispositions conduisant à réduire, indirectement, le montant des participations des membres.



c) Le niveau d'investissement

L'investissement pour les communes est principalement financé par des aides du SDEC ÉNERGIE provenant de fonds publics (taxes, subventions) et par la participation des membres.

Le niveau d'activité des travaux est déterminé par la capacité de la commune à financer les projets et par le soutien financier du syndicat.

Au dernier trimestre 2017, le SDEC ÉNERGIE disposera d'éléments plus précis sur chacun de ces points :

- le futur contrat de concession d'électricité devrait être signé au plus tard en décembre 2017 ; le niveau des redevances de concession et d'investissement sera établi, la répartition de la maîtrise d'ouvrage arrêtée, la participation d'Enedis aux actions environnementales définies ;
- le niveau de perception de la TCCFE pour les communes nouvelles de plus de 2000 habitants aura fait l'objet, avant le 30 septembre 2017, de délibérations concordantes entre le SDEC ÉNERGIE et les collectivités membres.

4.1.3 ORIENTATIONS 2017

Malgré un environnement particulièrement changeant en raison de réformes nombreuses et structurantes dont les effets devraient être pleinement mesurables à compter de 2018, les ressources financières du SDEC ÉNERGIE ne devraient pas enregistrer de changements notables pour 2017.

Dans ces conditions, il est retenu, pour 2017, le scénario 1 basé sur une continuité du niveau de recettes perçues (par rapport à 2016).

Pour anticiper une éventuelle dégradation des ressources financières dès 2018, dès l'exercice 2017, les partis pris suivants sont retenus :

- les dotations exceptionnelles d'aides, mises en place sur les exercices 2015 et 2016, ne sont pas reconduites pour 2017 ;
- les aides à l'investissement, octroyées aux collectivités membres, sont globalement maintenues, sans augmentation, sauf dispositions particulières ;
- la cohérence des aides entre les communes A, B1 et B2/C, au regard du niveau de perception de la TCCFE pour chacune de ces trois catégories de communes, devra être affinée ;
- des dispositions incitatives en direction des communes nouvelles de plus de 2000 habitants devront être évaluées.

Il faut noter, par ailleurs, un net regain d'activité dû, en partie, à une reprise des demandes de la part des collectivités et aussi, aux nouveaux services proposés par le syndicat, et pour lesquels les communes ou les communautés de communes sont intéressées :

- les besoins délibérés d'enfouissement coordonné des réseaux sont particulièrement soutenus - plus de 17M€ d'investissement pour 12M€ en 2016 ;
- le nombre de compétences optionnelles transférées est en forte progression, excepté la signalisation lumineuse (la Communauté Urbaine de Caen la Mer ayant décidé d'exercer cette compétence sur son territoire) :
 - o en éclairage public, le nombre de points lumineux sous gestion du Syndicat a progressé de 2.7% pour atteindre 87 352 foyers en 2016 ; les perspectives de croissance pour 2017 sont estimées à près de 5% ;
 - o le nombre de communes nous ayant transféré leur compétence Gaz a augmenté de 14 % du fait, notamment, de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la Mer à cette compétence (+15 communes) : les différentes concessions que gère le SDEC ÉNERGIE en font un des syndicats majeurs à l'échelle nationale. En 2017, il est attendu de nouvelles adhésions, en particulier, par la dynamique des communes nouvelles ;
 - o le nombre de communes nous transférant leur compétence « infrastructure de recharge pour véhicules électriques » continue à croître ; le nombre de bornes installées en 2017 devant atteindre les 220 unités ; L'éligibilité des dotations de l'ADEME étant acquise jusqu'au 30 juin 2017 (et non jusqu'au 31 décembre comme souhaité par le Syndicat), le SDEC Energie aura à achever la totalité du déploiement sur les 6 premier mois de l'année, ce qui représente une contrainte d'activité et d'organisation majeure.

- 2017 devrait voir les premières communes ou communautés de communes nous transférer les nouvelles compétences optionnelles inscrites dans les statuts révisés applicables au 1^{er} janvier de cette année ; la contribution à la transition énergétique, la production d'énergie renouvelable, les réseaux de chaleur sont des compétences portées par la dynamique de la Commission consultative pour la transition énergétique, que le SDEC ÉNERGIE anime et dont les collectivités membres sont demandeuses.

4.1.4 LA SECTION FONCTIONNEMENT

· Les recettes de fonctionnement

Le SDEC ÉNERGIE dispose, pour 2017, de garanties suffisantes concernant l'évolution de ses recettes de fonctionnement :

- le montant de la TCCFE devrait être maintenu sur les bases de l'année 2016, aux environs de 8.5M€ (pm : l'impact éventuel des communes nouvelles sur la TCCFE est mesurable en 2018) ;
- les redevances de concession sont stables à 4M€ puisque relevant, au principal, de l'actuel contrat de concession d'électricité ;
- le taux moyen de participation des communes peut s'établir à 32% soit son niveau de 2014 – pour rappel il était de 30% en 2015 et 2016 du fait de la mise en place de programmes exceptionnels d'investissement fortement aidés pour soutenir l'investissement ;
- la volonté de rechercher de nouvelles sources de financement de nos projets, notamment au niveau régional et européen, via l'entité « Territoire Energie Normandie », pourrait favoriser la diversification de nos recettes.

· Les dépenses de fonctionnement

Le SDEC ÉNERGIE doit être attentif à l'évolution des dépenses de fonctionnement. Il s'agit de poursuivre les efforts de maîtrise des charges, sans impacter la qualité des services rendus aux collectivités via, en particulier :

- l'optimisation de l'organisation des services et des procédures, la poursuite de la dématérialisation ... ;
- le développement de la transversalité des services par une logique de projet au travers, en particulier, de la mise en œuvre des PCAET à l'échelle des territoires intercommunaux ;
- la création d'un service « contrôle de gestion » - sans recrutement extérieur - permettant de développer des outils de pilotage efficaces ;
- la mutualisation renforcée des projets à l'échelle des 5 syndicats départementaux dans le cadre du « Territoire Energie Normandie » ;
- la réflexion avec le Conseil Départemental du Calvados sur la mutualisation du Système Informatique Géographique (SIG) ;
- l'accompagnement des agents par la mobilité et la formation.

Cette optimisation des moyens doit permettre de compenser, en partie, les évolutions structurelles de charge :

- revalorisation de 0.6% du point d'indice pour le traitement de base des agents au 1^{er} février 2017 ;
- revalorisation des grilles indiciaires des agents des catégories A, B et C qui attribue des points supplémentaires aux agents, servant au calcul de leur traitement de base ;
- hausse des cotisations sociales patronales (CNRACL, IRCANTEC) ;
- renouvellement de matériels amortis et usagés (aménagement et maintenance des locaux ...).



Pour répondre à l'accroissement de l'activité pour 2017 en matière de maîtrise d'ouvrage, d'assistance technique et de conseils, en particulier, dans les domaines de l'énergie renouvelable et de l'électricité, il sera nécessaire :

- de lisser l'activité sur deux exercices budgétaires, en priorisant pour 2017 certains investissements, en particulier, pour les programmes d'effacement coordonné des réseaux et d'éclairage Public... ;
- de renforcer ponctuellement les effectifs ;
- de se doter des outils nécessaires au développement des activités (accompagnement des EPCI à FP à la réalisation des PCAET...);
- d'avoir recours à des assistances juridiques ou de maîtrise d'ouvrage (AMO), en particulier, dans le cadre du renouvellement du contrat de concession d'électricité, de la mise en œuvre de nouvelles DSP ...

4.1.5 LA SECTION INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement intègrent les principaux paramètres encourageants pour l'année 2017 :

- la baisse attendue du capital emprunté pour les étalements de charges, du fait du développement des financements par fonds de concours en 2017 ;
- l'enveloppe du FACÉ est sanctuarisée à son niveau de 2016, soit un montant de 6M€ ;
- les aides de nos différents partenaires (Région, Département, ADEME) sont reconduites proportionnellement aux investissements planifiés ;
- la participation du concessionnaire Enedis sera constante sur 2017 - 500 000 € ;
- le FCTVA intègrera certaines dépenses d'entretien des locaux du syndicat.

Les dépenses d'investissement

Le SDEC ÉNERGIE soutient une politique d'investissement articulée autour de plusieurs axes :

- le développement de la mobilité à faible émission de CO² :
 - o le déploiement complet de l'ensemble des 220 bornes de recharge au 30 juin 2017, afin de garantir les dotations de l'ADEME ;
 - o la mise en place de quelques bornes rapides sur le Calvados ;
 - o l'étude d'opportunité concernant des projets innovants sur le GNV et l'hydrogène ;
- la contribution à la transition énergétique :
 - o une dizaine de projets d'installation de panneaux photovoltaïques devraient pouvoir se réaliser en 2017 ;
 - o l'étude d'une production d'énergie renouvelable par panneaux photovoltaïques au sol, sur une ancienne friche industrielle ;
 - o la réalisation des premiers réseaux de chaleur ;
 - o l'accompagnement des intercommunalités pour la réalisation de leur PCAET ;
- La qualité du réseau de distribution d'électricité :
 - o le programme d'effacement des réseaux est ambitieux, répondant à une demande toujours plus soutenue des communes. Habituellement arrêté à 12M€, les besoins délibérés des communes, retenus pour 2017, seront portés à plus de 13M€ ;
 - o le renforcement du réseau électrique répond aux besoins d'amélioration de la sécurité du réseau de distribution public d'électricité : son niveau correspond à celui des dotations FACÉ et devrait se situer aux environs de 5M€ ;
 - o la mise en œuvre d'un vaste programme de mesures de tension électrique chez l'habitant ;
 - o l'investissement nécessaire à la sécurisation des réseaux électriques fragiles en secteur rural s'adossera au niveau de dotation du FACÉ, soit un programme de 3M€ permettant de renouveler plus de 50 km de réseaux fragiles : la suppression de l'ensemble de ces réseaux basse tension fils nus en secteur rural devrait être achevée avant 2025 ;

- Le développement du réseau gaz :
 - o la réalisation d'une DSP sur une commune adhérente ;
 - o le maintien des aides au développement du réseau ;
 - o les études d'opportunité pour développer les réseaux gaz.

- Les économies d'énergie pour les membres :
 - o la poursuite du programme d'efficacité énergétique de l'éclairage public visant le renouvellement de plus de 1000 foyers énergivores par an par la technologie LEDS, contribue directement aux économies d'énergie réalisées par les communes ;
 - o La mutualisation des achats d'énergie par la mise en œuvre des groupements de commandes.

Pendant la présentation du rapport, départs de Mmes Catherine GOURNEY-LECONTE et Patricia ZARAGOZA-NODET et de MM. Richard MAURY, Thierry RENOUF, Sébastien LECLERC Gilles DETERVILLE, Alain ARTISON, Philippe LAFORGE, Jacques LEBOURGEOIS, Rémi CAUVIN, Michel ROBERT et Bruno HITIER et dépôt des pouvoirs suivants :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
CUCM	THIERRY RENOUF	MICHEL COLOMBEL	CUCM
LIVAROT-ORBEC	SEBASTIEN LECLERC	PASCAL POURNY	FALAISE
VASSY-VIRE-ST SEVER	CATHERINE GOURNEY-LECONTE	BERNARD LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
CUCM	PATRICIA ZARAGOZA-NODET	PATRICK JEANNENEZ	CUCM
ST PIERRE/DIVES-MEZIDON	JACQUES LEBOURGEOIS	JEAN-PIERRE QUILLET	ST PIERRE/DIVES-MEZIDON

Les 7 élus qui se sont retirés, sans avoir donné de pouvoir à un autre représentant pour voter en leur nom, sont considérés comme s'étant abstenus (*Question écrite – JO de l'Assemblée Nationale du 16 avril 1984*).

Le Président propose au Comité Syndical de prendre acte de la tenue des Débats d'Orientations Budgétaires relatifs à l'exercice 2017, sur la base de la présentation du rapport correspondant, et donne la parole à l'assemblée.

QUESTIONS-REPONSES et OBSERVATIONS :

M. Eric GOBERT CUCM	Le déploiement du compteur Linky va intervenir en juillet 2017 sur la commune de Cambes en Plaine et nous avons encore quelques interrogations. Serait-il possible de connaître le positionnement du SDEC ÉNERGIE sur l'installation de ces compteurs. Les administrés se tournent vers les mairies mais celles-ci manquent parfois d'arguments.
M. le Président	Suite à de multiples autres interrogations, il a été décidé de mettre en place, très prochainement, un groupe de travail sur ce sujet.
Un représentant dans l'assemblée	Concernant le scénario n°3 présenté dans le rapport d'orientations budgétaires, les communes nouvelles de plus de 2 000 habitants pourraient percevoir la TCCFE dans sa totalité, tout en ayant bénéficié des investissements et subventions du syndicat ? Dans ce cas, il faudra que le Bureau Syndical soit attentif aux dossiers de travaux présentés.
M. le Président	Il s'agit d'une délicate réflexion. La Commission « Administration-Finances » travaille sur ce sujet et reviendra vers le Comité Syndical. Par ailleurs, un de nos Sénateurs a déposé un amendement pour que la densité soit prise en compte, pour ces communes nouvelles atteignant les 2 000 habitants.
M. Philippe LAGALLE Vice-Président	Le syndicat porte effectivement une attention toute particulière à la question de la TCCFE. Le syndicat de septembre 2017, sera l'occasion de délibérer sur le sujet.

Aucune autre observation n'ayant été formulée, il soumet cette proposition au vote du Comité Syndical.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

- Décompte des votants :

	Représentants	Représentants en exercice	Présents	Pouvoirs	Total
Nombre de suffrages	199	199	120	24	144

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 137 voix pour et 7 abstentions, décide :

- de prendre acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2017, sur la base de la présentation du rapport correspondant ;
- de charger le Président de l'exécution de la présente décision ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant.

F – INSTALLATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Les CCSPL sont des instances consultatives mises en place par les collectivités territoriales et ayant vocation à associer les usagers à la gestion des services publics.

La CCSPL est consultée préalablement à toute délégation de service public, tout projet de création de service public, en délégation de service public ou en régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière ; qu'il s'agisse de services publics industriels et commerciaux ou de services publics administratifs.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une DSP Gaz pour la commune de Baron sur Odon, le SDEC ENERGIE envisage de solliciter la CCSPL.

Pour rappel, la commission comprend des membres de l'assemblée délibérante et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

Le SDEC ÉNERGIE a sollicité les associations locales habituelles qui ont proposé leurs représentants.

Le Président propose au Comité Syndical que cette commission soit, ainsi, composée des représentants suivants :

Représentants SDEC ÉNERGIE
M. LELANDAIS Jacques, Président
M. BLIN François
Mme. GOURNEY - LECONTE Catherine
M. LECLERC Sébastien
M. LEJEUNE Bernard
M. POISSON Cédric

Suppléants SDEC ÉNERGIE
M. CHESNEL Claude
M. GIRARD Henri
M. LAGALLE Philippe
Mme DUFOUR Mireille

Associations locales	Membre Titulaire	Membre Suppléant
Union Départemental de la CLCV du Calvados	Pierre VILAN, Président	Moïse RENIER, Trésorier
Fédération Départementale Familles Rurales du Calvados	Jean Louis LHOTELLIER, Trésorier	Benoît PÉPIN, Directeur
Union Fédérale des consommateurs Que Choisir	Jean DUMORTIER	Claude BERGER-FREMY
Groupement Régional des associations de protection de l'environnement	Michel HORN, Président	Brahim BOUFROU, Vice-Président

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il soumet cette proposition au vote du Comité Syndical.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

- Décompte des votants :

	Représentants	Représentants en exercice	Présents	Pouvoirs	Total
Nombre de suffrages	199	199	113	23	136

Après l'avoir étudié et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jacques LELANDAIS remercie les représentants présents pour leur contribution et pour leur attention et lève la séance à 17h00.

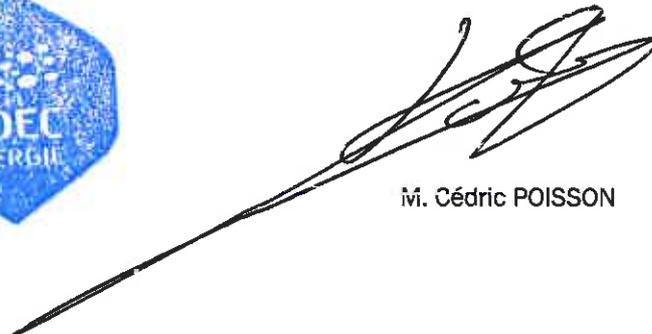
Le Président,



M. Jacques LELANDAIS



Le Secrétaire de séance,



M. Cédric POISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU CALVADOS
- 7 AVR. 2017
COURRIER

Annexe : Procès-verbal d'élections partielles de 4 membres du Bureau Syndical.